

PRESSES
UNIVERSITAIRES
DE FRANCE

Frédéric Bluche

Le Prince, le peuple et le droit

*Autour des plébiscites
de 1851 et 1852*

LÉVIATHAN

Collection dirigée par Stéphane Rials

Déjà parus :

- Franck Lessay, *Souveraineté et légitimité chez Hobbes.*
Simone Goyard-Fabre, *Jean Bodin et le droit de la République.*
André Castaldo, *Les méthodes de travail de la Constituante.*
Yves Charles Zarka et Jean Bernhardt (dir.), *Thomas Hobbes. Philosophie première, théorie de la science et politique.*
Anne Lefebvre-Teillard, *Le nom, droit et histoire.*
Michel Bastit, *Naissance de la loi moderne.*
Otfried Höffe, *La justice politique.*
John Dunn, *La pensée politique de John Locke.*
Alfred Dufour, *Droits de l'homme, droit naturel et histoire.*
Leo Strauss, *Qu'est-ce que la philosophie politique ?*
Chantal Millon-Delsol, *L'Etat subsidiaire.*
Catherine Larrère, *L'invention de l'économie au XVIII^e siècle.*
Adam Ferguson, *Essai sur l'histoire de la société civile.*
James Tully, *John Locke. Droit naturel et propriété.*
Alasdair MacIntyre, *Quelle justice ? Quelle rationalité ?*
J.W. Gough, *Les lois fondamentales dans l'histoire constitutionnelle anglaise.*
Jean-François Kervégan, *Hegel, Carl Schmitt. Le politique entre spéculation et positivité.*
Carl Schmitt, *Théorie de la Constitution.*
Brian Tierney, *Religion et droit dans le développement de la pensée constitutionnelle (1150-1650).*
J.H. Burns (dir.), *Histoire de la pensée politique médiévale (350-1450) (Cambridge History).*
Paul Amselek (dir.), *Théorie du droit et science.*
Simone Goyard-Fabre, *Pufendorf et le droit naturel.*
Stephen Holmes, *Benjamin Constant et l'élaboration du libéralisme moderne.*
Michel Troper, *Pour une théorie juridique de l'Etat.*
Leo Strauss et Joseph Cropsey (dir.), *Histoire de la philosophie politique.*
Olivier Beaud, *La puissance de l'Etat.*
Richard Ashcraft, *La politique révolutionnaire et les Deux Traités du Gouvernement de Locke.*
Richard Popkin, *Histoire du scepticisme d'Erasmus à Spinoza.*
Michaël Oakeshott, *De la conduite humaine.*
Friedrich Müller, *Discours de la méthode juridique.*
Jean-Fabien Spitz, *La liberté politique. Essai de généalogie conceptuelle.*
Ronald Dworkin, *Prendre les droits au sérieux.*
Hans Kelsen, *Théorie générale des normes.*
Alasdair MacIntyre, *Après la vertu.*
J.G.A. Pocock, *Le moment machiavélien.*
J.H. Burns (dir.), *Histoire de la pensée politique moderne (1450-1700) (Cambridge History).*
Pierre Avril, *Les conventions de la Constitution.*
J.G.A. Pocock, *Vertu, commerce et histoire.*
Franck Lessay, *Le débat Locke-Filmer (avec la traduction du Patriarcha et du Premier Traité du Gouvernement civil).*
Knud Haakonssen, *L'art du législateur. La jurisprudence naturelle de David Hume et d'Adam Smith.*
Adam Smith, *Théorie des sentiments moraux.*
Hugo Grotius, *Le droit de la guerre et de la paix.*
Denis Baranger, *Parlementarisme des origines. Essai sur les conditions de formation d'un Exécutif responsable en Angleterre.*
Frédéric Bluche, *Le prince, le peuple et le droit. Autour des plébiscites de 1851 et 1852.*

025236355

32

LE PRINCE, LE PEUPLE
 ET LE DROIT

Autour des plébiscites de 1851 et 1852

avec le concours de

Fabrice Bluche

Paris, 1952

Éditions de la Librairie Armand Colin



REVUE DE LA LIBRAIRIE ARMAND COLIN

38

2000 71 5400

L É V I A T H A N

COLLECTION DIRIGÉE

PAR STÉPHANE RIALS

025236955

~~93~~
32

004393 00055050 -JD

LE PRINCE, LE PEUPLE ET LE DROIT

Autour des plébiscites de 1851 et 1852

sous la direction de

Frédéric Bluche

*Maître de conférences
à l'Université Paris II*

Gilles de Lamoignon, maître de conférences à l'Université Paris II
 Jean-Paul Antonietti, maître de conférences à l'Université Paris II
 Grégoire Buge, professeur à l'Université Paris II
 Frédéric Bluche, maître de conférences à l'Université Paris II
 Julien Bourde, attaché de recherche à l'Université Paris II
 Michel Denis-Carvot-Lapelle, chef de travaux de droit
 Hugues Delyer, chef de travaux de droit
 Xavier Durand, maître de conférences à l'Université Paris II
 Cécile Klein, chef de travaux de droit
 Stéphane Morel, attaché de recherche à l'Université Paris II
 Marlène Pignatelli, chef de travaux de droit
 Thierry Pignatelli, chef de travaux de droit
 François Sauter-Breton, professeur à l'Université Paris II
 Louis Tardant, directeur de droit



PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE

320
00

DL

2000 - 865603

DL- 02.02.2000 004363

LE PRINCE, LE PEUPLE
ET LE DROIT

Au tour des problèmes de 1871 à 1921

sous la direction de
Fédor Blakob
Membre de l'Institut
de France

ISBN 2 13 050511 2
ISSN 0989-4462

Dépôt légal — 1^{re} édition : 2000, janvier
© Presses Universitaires de France, 2000
108, boulevard Saint-Germain, 75006 Paris



Les auteurs

- Guillaume d'Andlau, DEA de sociologie du droit.
Jean-Paul Andrieux, maître de conférences à l'Université Paris II.
Grégoire Bigot, professeur à l'Université de Bretagne-Sud.
Frédéric Bluche, maître de conférences à l'Université Paris II.
Julien Boudon, allocataire de recherche à l'Université Paris II.
Marie-Pierre Cervoni-Lapille, DEA d'histoire du droit.
Henriette Delyfer, DEA de sociologie du droit.
Xavier Derrien, DEA d'études politiques.
Cécile Klein, DEA d'histoire du droit.
Stéphane Mouré, allocataire de recherche à l'Université Paris II.
Marlène Pétroff, ATER à l'Université de Nantes.
Thierry Poulichot, DEA de sociologie du droit.
François Saint-Bonnet, professeur à l'Université de Poitiers.
Laure Tilmant, docteur en droit.

Les études

Outre les études de sociologie de droit
Jean-Paul Aubert, maître de conférences à l'Université Paris II
Catherine Lévy, maître de conférences à l'Université Paris II
Fabrice Fassin, maître de conférences à l'Université Paris II
Jean-Pierre Gaudin, maître de conférences à l'Université Paris II
Marie-France Gaudin, maître de conférences à l'Université Paris II
Henri Gaudin, maître de conférences à l'Université Paris II
Xavier Gaudin, maître de conférences à l'Université Paris II
Cécile Gaudin, maître de conférences à l'Université Paris II
Sophie Gaudin, maître de conférences à l'Université Paris II
Martine Gaudin, maître de conférences à l'Université Paris II
Thierry Gaudin, maître de conférences à l'Université Paris II
François Gaudin, maître de conférences à l'Université Paris II
Luc Gaudin, maître de conférences à l'Université Paris II

© 1999
L'Édition de la Revue
Paris, France

AVANT-PROPOS

Que tous les étudiants de 3^e cycle de l'Université Paris II qui ont dépouillé les documents de la série B II des Archives nationales¹ soient ici remerciés, ainsi que Xavier Derrien, élève de Pierre Rosanvallon à l'EHESS, avec une mention particulière pour Henriette Delyfer qui a pris plus que sa part du travail commun. Autour d'eux s'est constituée une équipe de jeunes chercheurs plus chevronnés qui ont contribué à cerner la signification juridique et politique du passage de la Seconde République au Second Empire. Il ne faut pas s'étonner de la multiplicité des approches ni des variantes dans l'interprétation, variantes qu'une harmonisation de forme n'avait pas pour fin de faire disparaître au fond. On a préféré d'éventuelles contradictions, et l'enrichissement quasi dialectique qui pouvait en résulter, à la fausse sécurité d'une homogénéisation.

L'analyse de l'adhésion plébiscitaire (chap. I) et du déroulement matériel des scrutins de 1851 et 1852 (chap. II) précède quelques études locales consacrées à l'Est (chap. III), au Nord (chap. IV), au Massif central (chap. V), aux protestants du Languedoc (chap. VI) et à l'exception corse (chap. VII). La remise en situation juridique du changement de régime passe par une étude technique du coup d'État de 1851 (chap. VIII), par celle de l'éclipse du droit constitutionnel sous l'Empire (chap. IX) et par celle d'un droit administratif façonné selon les exigences de l'ordre napoléonien (chap. X). Une fois précisées l'influence du jacobinisme et des socialismes dans la formation de Napoléon III (chap. XI) et la place qu'occupent le peuple et la nation dans son discours (chap. XII) et la littérature pamphlétaire hostile (chap. XIII), laquelle utilise elle aussi l'idée impériale (chap. XIV), il sera possible de définir la « démocratie » césarienne (chap. XV). Ce régime sera sans héritiers, malgré la survie de pratiques plébiscitaires à l'époque contemporaine (chap. XVI).

¹ Voir les annexes en fin de volume. Tous les étudiants qui l'ont souhaité ont rédigé un chapitre.

AVANT-PROPOS

Que tous les étudiants de 3^e cycle de l'Université Paris II qui ont dépouillé les documents de la série B II des Archives nationales, soient si intéressés, ainsi que Xavier Durrant, élève de Pierre Beauregard à l'Institut, avec une certaine persévérance pour l'honneur de l'Institut qui a fait plus que sa part de travail copieux. A nous d'être à cet égard une équipe de jeunes chercheurs plus érudits que ses collègues et d'être à son tour la référence juridique et politique de la pensée de la doctrine française en matière juridique. Il ne faut pas négliger de la connaissance des aspects de ces variations dans l'interprétation, surtout de nos jours, où la science de l'économie et de la finance ne sont plus disponibles au public. Ce à partir de données contradictoires et l'interprétation peut être délicate qui peuvent en résulter, à la limite même d'une interprétation.

L'analyse de l'évolution législative (chap. I) et de l'évolution juridique des articles de 1851 et 1853 (chap. II) permet de mieux saisir l'évolution des principes à l'époque (chap. III), au Nord (chap. IV) au Sud (chap. V), au Grand Nord (chap. VI) et à l'étranger (chap. VII) et à l'époque de la révolution de 1851 (chap. VIII) par cette de l'époque de leur constitution sous l'impulsion (chap. IX) et par celle d'un droit administratif tel que les principes de l'école juridique (chap. X). Les lois relatives à l'œuvre de la législation et des décisions dans le domaine de l'économie III (chap. XI) et la place qu'occupent le principe et la doctrine dans son domaine (chap. XII) et la doctrine juridique (chap. XIII) par cette autre que tout cela (chap. XIV). Il sera possible de définir le « principe » économique (chap. XV) et la doctrine économique (chap. XVI) et la doctrine économique (chap. XVII).

CHAPITRE I

L'adhésion plébiscitaire

FRÉDÉRIC BLUCHE

« Non au référendum-plébiscite » : la formule a beaucoup servi à l'époque gaulienne des référendums à répétition (1958-1969). Le meilleur moyen de discréditer un référendum est encore de crier au plébiscite camouflé. En rupture avec sa lointaine origine romaine – « *plebiscitum est quod plebs iubet atque constituit*, le plébiscite est ce que la plèbe ordonne et établit » (Gaius) – le mot souffre d'une forte connotation péjorative¹. Les procédés dont Louis-Napoléon Bonaparte, président de la Seconde République, et son demi-frère le cynique Charles de Morny, nouveau ministre de l'Intérieur, ont usé en décembre 1851 pour abattre la constitution de 1848 sont à la source de cette dépréciation sémantique². Dans la hiérarchie des violations de la

¹ Gaius, *Institutes*, I, 3. La prédilection du Second Empire pour les références romaines (théorie du césarisme de R.-T. Trolong) est aussi trompeuse que leur utilisation par ses adversaires. Le seul point commun entre les plébiscites de 1851 et 1852 et les *plebiscita*, règles propres à la plèbe romaine apparues au V^e siècle et assimilées aux lois ordinaires par la *lex Hortensia* (287/286 av. J.-C.), serait la réponse populaire par oui ou par non à une question que pose un gouvernant. Au-delà, l'opposition est nette : caractère exceptionnel du plébiscite moderne (à la fin de la République romaine, la plupart des « lois » votées étaient en droit des plébiscites), personnalisation éventuelle (un *plebiscitum* ne pouvait donner l'*imperium*, pouvoir de commandement civil et militaire conféré par les auspices jupitériens ; voir A. Magdelain, *Recherches sur l'imperium, La loi curiate et les auspices d'investiture*, 1968, et M. Humbert, *Institutions politiques et sociales de l'Antiquité*, 1997, p. 185 et 242). Par contre, peu de chose sépare le plébiscite-procédure et le référendum (rattachements de territoires par des plébiscites en vertu du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes), sauf peut-être cette éventuelle personnalisation et à coup sûr les jugements de valeur. En 1851 et 1852, « plébiscite » désigne la décision populaire et son contenu textuel (« Le peuple veut... »), non la procédure : le peuple « vote » sur un « projet de plébiscite ». C'est à la fin du Second Empire que le mot vient à désigner l'appel au peuple (voir *infra*, chap. XV, et J.-M. Denquin, *Référendum et plébiscite, essai de théorie générale*, 1976).

² Pour J.-M. Denquin, *Référendum et plébiscite*, p. 54, c'est le passage, sous le Second Empire, du plébiscite-texte au plébiscite-procédure qui « conditionne la possibilité d'attribuer au mot plébiscite une valeur péjorative ».

liberté démocratique, la postérité presque unanime³ a fait une place de choix à ces archétypes du plébiscite moderne⁴ que sont les appels au peuple des 20-21 décembre 1851 et 21-22 novembre 1852, le premier sur le maintien du président de la République, doté d'un pouvoir constituant délégué limité par le respect de cinq « bases » inspirées de la constitution de l'an VIII (d'où la constitution, encore républicaine en la forme, du 14 janvier 1852), le second sur le rétablissement de la dignité impériale héréditaire dans la famille Bonaparte⁵. Les résultats de ces consultations ne sauraient donc être utilisés sans être soumis à une critique serrée⁶. Il est apparu toutefois qu'ils avaient une valeur minimum⁷ suffisante pour servir de base à quelques études régionales (chap. III et suiv.) et à l'établissement d'un indice de l'adhésion populaire. La géographie de cette adhésion aide à situer le bonapartisme sur l'échelle politique « gauche-droite » comme sur celle, sociale, de la modernité et de la tradition. Quelles qu'en soient les limites, de telles analyses éclairent celle du plébiscite de 1870 et les conditions dans lesquelles pourra s'affermir la III^e République : ni les politiques impériales ni la fidélité du régime au principe plébiscitaire n'auront empêché une mutation de l'adhésion, révélatrice d'une dérive du bonapartisme.

³ Sauf la littérature bonapartiste : selon A. Granier de Cassagnac, « un appel au peuple loyalement exécuté » donnait au 2 décembre une « légitimité éclatante » (*Récit authentique des événements de décembre 1851*, rééd. 1869, p. 35 et 37). La question peut être traitée par prétériorité (P. Rosanvallon, *Le sacre du citoyen, Histoire du suffrage universel en France*, 1992).

⁴ En 1799, le nom de Bonaparte figure dans la constitution proposée au peuple (art. 39) ; en 1802 est posée la question du Consulat à vie, en 1804 celle de l'hérédité ; en 1815 on se prononce sur l'« Acte additionnel aux constitutions de l'Empire », en fait aussi sur le retour de Napoléon au pouvoir. A la différence des référendums de 1793 et de 1795, ces consultations sont des antécédents archaïques (vote sur registres) des appels au peuple de Louis-Napoléon.

⁵ Plébiscite des 20-21 décembre 1851 : « Le peuple français veut le maintien de l'autorité de Louis-Napoléon Bonaparte, et lui délègue les pouvoirs nécessaires pour établir une Constitution sur les bases proposées dans sa proclamation du 2 décembre 1851 » (J.-B. Duvergier, *Collection complète des lois, décrets, ordonnances, règlements et avis du Conseil d'Etat*, année 1851, p. 533). Ces bases étaient « un chef responsable nommé pour dix ans, [...] des ministres dépendants du pouvoir exécutif seul, [...] un corps législatif [...] nommé par le suffrage universel, sans scrutin de liste qui fausse l'élection », etc. (*Proclamation du président de la République, Appel au peuple*, 2 décembre 1851, Duvergier 1851, p. 475-476). Plébiscite des 21-22 novembre 1852 : « Le peuple veut le rétablissement de la dignité impériale dans la personne de Louis-Napoléon Bonaparte, avec hérédité dans sa descendance directe, légitime ou adoptive, et lui donne le droit de régler l'ordre de succession au trône dans la famille Bonaparte, ainsi qu'il est prévu par le sénatus-consulte du 7 novembre 1852 » (Duvergier, 1852, p. 755).

⁶ M. Agulhon, *1848 ou l'apprentissage de la République, 1848-1852*, 1973, p. 205-206 et 223.

⁷ Entre autres auteurs, G. Geywitz (*Das Plebiszit von 1851 in Frankreich*, 1965), B. Ménager (*Les Napoléon du peuple*, 1988, Les plébiscites du Second Empire, dans L. Hamon et G. Lobrichon (dir.), *L'élection du chef de l'État en France de Hugues Capet à nos jours*, 1988, p. 121-130) et P. Lévêque (*Histoire des forces politiques en France*, t. I, 1992) ont contribué à mettre fin au rejet « scientifique » des chiffres de 1851 et 1852.

UNE SIGNIFICATION RELATIVE

« Le 20 décembre 1851 », écrivait Victor Hugo dans son *Napoléon le Petit*, « M. Bonaparte a fourré la main dans la conscience de chacun, et a volé à chacun son vote. [...] M. Bonaparte a eu pour lui la tourbe des fonctionnaires, les douze cent mille parasites du budget, et leurs tenants et aboutissants, les corrompus, les compromis, les habiles ; et à leur suite, les crétins, masse notable. Il a eu pour lui MM. les cardinaux, MM. les évêques, MM. les chanoines, MM. les curés, [...] et les hommes "religieux", comme on dit [...], race précieuse, ancienne, mais fort accrue et recrutée depuis les terreurs propriétaires de 1848, lesquels prient en ces termes : Ô mon Dieu ! faites hausser les actions de Lyon ! Doux seigneur Jésus, faites-moi gagner vingt-cinq pour cent sur mon Naples-certificats-Rothschild ! Saints apôtres, vendez mes vins ! Bienheureux martyrs, doublez mes loyers ! [...] Ont voté réellement et incontestablement pour M. Bonaparte : première catégorie, le fonctionnaire ; deuxième catégorie, le niais ; troisième catégorie, le voltairien-propriétaire-industriel-religieux. [...] Depuis le boutiquier jusqu'au banquier, depuis le petit marchand jusqu'à l'agent de change, bon nombre d'hommes de commerce et d'industrie en France, c'est-à-dire bon nombre de ces hommes qui savent ce que c'est qu'une confiance bien placée, qu'un dépôt fidèlement gardé, qu'une clef mise en mains sûres, ont voté, après le 2 décembre, pour M. Bonaparte. » Aux yeux du poète-pamphlétaire, pareil conglomérat ne formait pas une vraie majorité : il y manquait les masses populaires, premières victimes du viol des consciences perpétré en 1851. Pourtant, quoi que puisse coûter ce constat à la morale républicaine, l'adhésion d'une très large majorité de Français au coup d'État du 2 décembre ne fait pas de doute. Elle était admise par beaucoup de contemporains, fussent-ils hostiles. On connaît les phrases de Jules Ferry : « Le paysan voulut couronner la légende et, d'un mot, fit l'Empire. Ce mot-là fut passionné, libre, sincère. Il le répéta trois fois. » Dès le printemps de 1852, George Sand écrivait à Mazzini : « La France va probablement voter l'empire à vie, comme elle vient de voter la dictature pour dix ans ; et je parie qu'elle sera enchantée de le faire ; c'est si doux, si flatteur pour un ouvrier, pour un paysan, de se dire, dans son ignorance, dans sa naïveté, dans sa bêtise, si vous voulez : "C'est moi maintenant qui fais les empereurs !" On vous a dit que le peuple avait voté sous la pression de la peur, sous l'influence de la calomnie. Ce n'est pas vrai. Il y a eu terreur et calomnie avec excès ; mais le peuple eût voté sans cela comme il a voté. [...] Le peuple est ignorant, borné comme science, comme prévision, comme discernement

politiques. Il est fin et obstiné dans le sentiment de son droit acquis. Il avait élu ce président à une grande majorité. Il était fier de son œuvre..., il avait tâté sa force. Il ne l'eût pas compromise en éparpillant ses voix sur d'autres candidats. Il n'avait qu'un but, qu'une volonté sur toute la ligne : se grouper en faisceau immense, en imposante majorité pour maintenir sa volonté. Un peuple n'abandonne pas en si peu d'années l'objet de son engouement, il ne se donne pas un démenti à lui-même. [...] On ne corrompt pas, on n'épouvante pas une nation en un tour de main. [...] Tout le talent des usurpateurs est de tirer parti d'une situation ; ils n'en auront jamais assez pour créer du jour au lendemain cette situation. » Quant à Karl Marx, après avoir espéré un rejet du plébiscite, il déplorait le vote majoritaire de paysans « prisonniers de leurs propres illusions »⁸. Cependant cette adhésion populaire, jugée absolutoire par l'auteur du coup d'État⁹, a-t-elle été aussi massive que le font supposer les analyses de George Sand ou de Marx et les résultats officiels (près de 7 500 000 oui, plus de 640 000 non et de 37 000 bulletins nuls¹⁰ sur moins de dix millions d'inscrits) ? Louis-Napoléon gagnait là deux millions de voix par rapport à son élection, déjà triomphale, du 10 décembre 1848 ; progrès qui laisse rêveur si l'on considère qu'en 1802 le premier Bonaparte, alors à son zénith, n'avait recueilli que 3 650 000 oui.

Le vote public écrit, par apposition de signatures sur des registres ouverts plusieurs jours durant dans les mairies, les études de notaires, les justices de paix et au siège de diverses administrations, avait été de règle pour l'adoption de la constitution de l'an VIII (1799), du Consulat à vie en l'an X (1802), de l'hérédité impériale en l'an XII (1804), de l'Acte additionnel aux constitutions de l'Empire lors des Cent-Jours (1815). Il présentait l'avantage de réduire le nombre des votes négatifs à quelques milliers, ceux des électeurs irréductibles que n'effrayaient pas d'éventuelles représailles politiques ou administratives : environ 1 600 en l'an VIII, 8 300 en l'an X, 2 600 en l'an XII, 5 700 en 1815¹¹. Un décret du 2 décembre 1851 avait annoncé la remise en vigueur d'un procédé qui pouvait paraître vider de son contenu le rétablissement du suffrage universel, proclamé le même jour ; et l'armée aussitôt de voter de

⁸ V. Hugo, *Napoléon le Petit*, VI, 4 ; G. Sand, *Correspondance*, t. V, 1884, p. 331-334 (23 mai 1852) ; K. Marx, *Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte*, Éd. Sociales, 1969, p. 129.

⁹ « Plus de sept millions de suffrages viennent de m'absoudre » (31 décembre 1851, *Discours, messages lettres et proclamations de S.M. Napoléon III, empereur des Français*, 1861, p. 81).

¹⁰ Au total de 7 439 216 oui, 640 737 non et 36 820 bulletins nuls (Duvergier, 1851, p. 533, et G. Geywitz, *Das Plebiszit...*, p. 270), il faut ajouter les 34 215 oui, 614 non et 87 nuls des Basses-Alpes où le scrutin a été retardé (Arch. nat., B II 1049), d'où 7 473 431 oui, 641 351 non, 36 907 nuls (cf. la brochure officieuse *Les titres de la dynastie napoléonienne*, 1868, p. 69), résultat complété quelques jours plus tard : 7 481 231 oui, 647 292 non, 37 107 nuls (*Le Moniteur universel*, 15 janvier, *Le Constitutionnel*, 16 janvier). Une estimation voisine est proposée *infra* (annexes).

¹¹ C. Langlois, Le plébiscite de l'an VIII, ou le coup d'État du 18 pluviôse an VIII, *AHRF*, 1972, p. 43-65, 231-246, 390-415 ; F. Bluche, *Le plébiscite des Cent-Jours*, 1974, p. 36-37.

la sorte. Certes le prince-président et Morny, ralliés à l'avis de Jérôme Bonaparte et de tous ceux qui, tel le préfet de police Maupas, pensaient que cette « pression maladroitement transparente » aurait sur l'opinion un « effet désastreux », ont battu en retraite dès le 4 décembre en faveur d'un vote secret par dépôt de bulletins au chef-lieu de chaque commune¹², mais le dossier du plébiscite de 1851 n'en est pas moins lourd d'éléments à charge, parmi lesquels il faut signaler :

1 / L'état de siège décrété sur un tiers du territoire, que le département ait été ou non le théâtre d'un soulèvement en riposte au coup d'État¹³.

2 / La disparition de la plupart des journaux d'opposition et l'alignement des feuilles survivantes, financé par les fonds secrets mis à la disposition des préfets ; d'où une information politique monochrome (sauf à se contenter de lire des revues littéraires).

3 / Le vote préalable des armées¹⁴.

4 / La pression administrative – même si la plupart des préfets, des maires et des fonctionnaires de tout rang n'étaient pas, loin de là, des séides napoléoniens¹⁵ –

¹² « Le peuple français est convoqué dans ses comices à partir du 14 décembre jusqu'au 21 décembre suivant » (d. du 2 décembre 1851 dissolvant l'Assemblée nationale et le Conseil d'État, et rétablissant le suffrage universel avec abrogation de la loi du 31 mai 1850, art. 3, Duvergier 1851, p. 475). [La confusion règne dans les références romaines : convoqué en comices (*comitia*), le peuple (*populus*) votait la loi (*lex*), l'adoption d'un plébiscite (*plebiscitum*) supposant réunie la seule plèbe (*plebs*) en concile (*concilium*).] « Les maires de chaque commune ouvriront deux registres sur papier libre, l'un d'acceptation, l'autre de non-acceptation du plébiscite. [...] Ces registres demeureront ouverts aux secrétariats de toutes les municipalités de France pendant huit jours » (autre d. du 2 décembre 1851, art. 3 et 4, Duvergier, 1851, p. 477). D. du 4 décembre : « Le président de la République, considérant que le mode d'élection promulgué par le décret du 2 décembre avait été adopté dans d'autres circonstances, comme garantissant la sincérité de l'élection ; mais considérant que le scrutin secret [...] paraît mieux garantir l'indépendance des suffrages ; [...] décrète : [...] Le suffrage aura lieu au scrutin secret, par OUI ou par NON, au moyen d'un bulletin manuscrit ou imprimé. » Selon H. Guillemain, qui abuse ici du paradoxe, le vote secret n'était destiné qu'à faciliter les manipulations de chiffres sans « pièces justificatives encombrantes » (*Le coup du 2 décembre*, 1951, p. 419).

¹³ Les résistances locales et parisiennes pouvaient expliquer le recours à l'état de siège, bien que des départements agités y aient échappé, ce qui n'est pas le cas d'autres régions, industrielles notamment, « suspectes en quelque sorte *a priori* » (M. Agulhon, 1848..., p. 175 et 177, cartes d'après E. Ténot, *La province en décembre 1851*, rééd. 1876, et G. Weill, *Histoire du parti républicain en France, 1814-1870*, rééd. 1928). Ses effets sont à relativiser : pour 1851, l'indice d'adhésion (voir *infra*) est de 57,2 dans les départements « insurgés » et en état de siège, de 68 dans ceux soumis à l'état de siège sans avoir connu de soulèvement, de 68,9 dans ceux qui n'ont connu ni soulèvement ni état de siège, de 69,3 dans ceux ayant échappé, quoique insurgés, à l'état de siège. Les thèmes « légalistes », très présents chez les chefs des sociétés secrètes qui ont suscité et encadré les soulèvements, le cédaient parmi leurs troupes à des revendications sociales indépendantes du coup d'État et auxquelles le prince-président, qui leur rendait le droit de vote, pouvait donner satisfaction. Certains insurgés ont même cru se soulever pour soutenir Louis-Napoléon... (B. Ménager, *Les Napoléon du peuple*, p. 111-112).

¹⁴ 303 290 oui, 37 359 non, 3 626 bulletins nuls dans l'armée de terre, 15 979 oui, 5 123 non, 486 nuls dans la marine (Duvergier, 1851, p. 533). Les proportions de votes négatifs sont supérieures (10,9 et 24,2 %) à la moyenne nationale (7,9 %). Les registres de vote ont été brûlés, Louis-Napoléon souhaitant ignorer les noms des opposants (*Le Moniteur*, 6 décembre 1851).

¹⁵ Sur les préfets, voir B. Le Clère et V. Wright, *Les préfets du Second Empire*, 1973.

avec souvent des visites d'information à domicile dans les jours précédant le scrutin. Bien que le vote manuscrit fût admis par le décret du 4 décembre (art. 4), la diffusion de bulletins imprimés « oui » et une pénurie symétrique de bulletins « non » ont pu orienter ou désorienter des électeurs, au premier chef les analphabètes.

5 / La propension de certains bureaux de vote zélés à annuler les bulletins irréguliers ou surchargés lorsque ces derniers exprimaient une opinion négative, mais à les qualifier de « oui » quand ils étaient positifs, lesquels bulletins auraient dû être considérés comme nuls les uns et les autres (tendance qui n'affecte guère les résultats d'ensemble)¹⁶.

6 / De menues erreurs de comptage¹⁷.

Quoique la fraude *stricto sensu* soit rare – une fraude délibérée était presque inconcevable : elle aurait par trop contredit le désir affiché par le nouveau régime d'asseoir sa légitimité sur une authentique volonté populaire¹⁸ – tous ces facteurs conjugués incitent à manier avec précaution les statistiques de 1851.

Quant à l'appel au peuple de 1852, il inspire au chercheur plus de méfiance encore, s'il est possible. Après des mois de mise au pas, de travail expéditif des « commissions mixtes » et de retour au calme, l'adhésion à l'Empire est plus massive que le ralliement au coup d'État : officiellement 7 824 189 oui, 253 145 non, 63 326 bulletins nuls¹⁹. L'amélioration de la conjoncture économique y est sûrement pour quelque chose, mais le nombre suspect des retournements de tendance peut conduire à mettre en doute ce progrès. Comment ne pas s'étonner de l'enthousiasme soudain de la Bretagne (34 000 oui supplémentaires dans le Finistère, 37 000 dans l'Ille-et-Vilaine) et de la moitié du pays au sud d'une ligne Bayonne-Strasbourg ? Dans certaines zones « blanches », « rouges » ou mixtes qui n'avaient pas assez « bien » voté en 1851, on aurait aisément l'impression d'une reprise en main arithmétique, fondée sur un truquage présumé des chiffres ou sur une purge préalable, sur-

¹⁶ Une des consignes préfectorales était d'accepter les bulletins portant la mention « Louis-Napoléon Bonaparte » : « Adhérer à M. le président de la République, c'est adhérer au plébiscite » (*Instruction sur les opérations des assemblées électorales du département de la Seine, convoquées en exécution des décrets du 2 et du 4 décembre 1851*, 16 décembre 1851). Voir aussi Y. Hello, *Plébiscites et élection présidentielle au suffrage universel au XIX^e siècle, décembre 1799 à mai 1870*, 1987, p. 35.

¹⁷ La seule importante concerne l'arrondissement de Bordeaux, sous-estimé de 10 000 inscrits en 1851 (Arch. nat., B II 1077).

¹⁸ Voir par exemple les circulaires de Morny (*Instructions relatives à l'exécution du décret du 4 décembre sur la convocation des électeurs et sur le mode suivant lequel les votes seront reçus*, 7 décembre 1851), et de Berger, préfet de la Seine (*Instruction...*, précitée). A l'inverse, des pressions « avouables » sont considérées depuis 1848 comme un moyen d'éclairer l'électeur. Rien de comparable aux fraudes massives du Consulat, administrativement organisées (C. Langlois, *Le plébiscite de l'an VIII...*, art. cité ; F. Bluche, *Le plébiscite...*, p. 40-41). Il faut mettre à part le cas de la Corse (voir *infra*, chap. VII).

¹⁹ Duvergier 1852, p. 755. Une estimation voisine est proposée *infra* (annexes).

tout en ville, de la liste des électeurs inscrits²⁰. Néanmoins, la question posée est plus explicite qu'en 1851 – il s'agit de rétablir l'Empire héréditaire – et le nombre des oui recule dans un tiers du pays²¹ (carte 2). C'est le cas dans ceux des départements de l'Ouest intérieur (Maine-et-Loire, Deux-Sèvres) où nombre de royalistes qui avaient pu approuver le coup de force de l'année précédente selon une interprétation anti-républicaine et de défense de l'ordre ont dû, résistant aux pressions, se réfugier dans l'abstention²²; attitude aussi conforme à leur fidélité dynastique qu'à l'« horreur de la volonté » et au rejet de la politique qui caractérisent la véritable droite²³. On ne peut donc tenir pour négligeables les indications fournies par l'appel au peuple de 1852.

UN INDICE DE L'ADHÉSION

Les méthodes habituelles d'analyse électorale²⁴ s'adaptent mal à l'étude nationale de consultations apparemment si peu libres. Rapporter le nombre des oui à celui des suffrages exprimés n'a guère de sens quand la proportion des non n'atteint pas 8 % (1851) ou dépasse à peine 3 % (1852); un faible pourcentage de votes négatifs peut laisser dans l'ombre une abstention d'opposition. Retenir, selon l'usage, la proportion des oui par rapport aux inscrits (cartes 1 *a-b*) est une méthode plus sûre, qu'on pourra appliquer au niveau local, mais elle revient à accorder la

²⁰ Toulouse avait « mal » voté en 1851 (11 045 oui, 6 000 non); en 1852, le nombre des inscrits ayant été ramené de 28 411 à 24 602, la ville donne 13 952 oui et 1 241 non. A Chalon-sur-Saône, on passe de 4 588 inscrits à 3 993, de 1 733 oui à 2 306, de 1 142 non à 244; à Dijon, de 8 194 inscrits à 7 581, de 4 105 oui à 4 908, de 2 313 non à 479; à Strasbourg, de 14 286 inscrits à 11 641, de 5 381 oui à 7 269, de 3 016 non à 1 487; à Limoges, de 9 560 inscrits à 8 929, de 4 568 oui à 5 444, de 2 257 non à 249; à Issoudun, de 4 038 inscrits à 3 744, de 1 754 oui à 2 152, de 1 134 non à 317. On ne saurait tirer de conclusions définitives: 1 / en 1851 les listes ont dû être reconstituées à la hâte; 2 / en 1852 le gouvernement, soucieux de limiter l'abstention, a demandé que soient radiés les morts et les condamnés; 3 / en 1852 certaines municipalités, sans toujours le signaler, ont défalqué du nombre des inscrits les militaires, lesquels votaient séparément.

²¹ Le oui recule dans l'armée de terre et dans 32 départements. Ces reculs correspondent souvent aux succès du 10 décembre 1848 (A.-J. Tudesq, *L'élection présidentielle de Louis-Napoléon Bonaparte*, 1965, p. 253), le oui progressant dans les zones de faiblesse de 1848 et de 1851.

²² Dans les cantons de Cholet, Chemillé et Montfaucon (Maine-et-Loire), on passe de 4 015 oui à 2 538, de 2 970 à 1 844, de 2 360 à 1 612; dans ceux de Bressuire, Cerizay, Châtillon-sur-Sèvre et Moncoustant (Deux-Sèvres), de 1 893 à 1 387, de 1 250 à 778, de 2 352 à 1 876, de 2 296 à 1 969.

²³ S. Rials, *La droite ou l'horreur de la volonté*, *Le Débat*, n° 33, 1985, p. 34-48, et *Le légitimisme*, 1983.

²⁴ B. Denni et P. Bréchon, *Les méthodologies de l'analyse électorale*, dans D. Gaxie (dir.), *Explication du vote, Un bilan des études électorales en France*, rééd. 1989, p. 49-73.

même signification au vote négatif et à l'abstention, y compris l'abstention incompressible ou structurelle, sauf à croiser les interprétations en multipliant les cartes à l'excès.

D'une part, dans le climat de 1851-1852 et en l'absence d'isoloirs²⁵, le suffrage négatif procède d'une démarche plus affirmée que l'abstention, malgré 1 / les consignes d'abstention lancées par les démocrates-socialistes, 2 / les craintes du gouvernement qui redoutait bien moins le non que l'abstention (appel nominal des électeurs puis rappel des défailants, le premier puis le deuxième jour). Par conséquent, il convient de privilégier le vote négatif sans tomber dans la facilité du pourcentage par rapport aux suffrages exprimés, d'autant plus trompeur que l'abstention est forte. Pour une présentation générale des résultats, le moyen le moins déformant d'appréhender le niveau d'adhésion en faisant leur place d'abord au vote négatif, ensuite à l'abstention, est de rapporter au nombre des inscrits la différence entre les oui et les non, l'indice étant le pourcentage obtenu. L'inconvénient, mineur, de cette méthode est de traiter les bulletins nuls et « annexés »²⁶, mais eux seuls, comme les abstentions. D'autre part, il faut tenir compte des entraves à la liberté de l'électeur et des reculs de l'adhésion entre le premier et le second scrutin, tous significatifs et souvent liés soit à un relâchement de la pression administrative dans les zones rurales²⁷, soit à la clarification apportée par la question posée en 1852. Mieux vaut donc, par prudence, ne prendre en considération que le plus faible des deux indices de 1851 et 1852²⁸. Le risque également mineur d'un tel procédé serait de pénaliser le prince-président là où, par extraordinaire, auraient coïncidé une plus grande liberté et un vote plus favorable.

L'indice ainsi défini est encore supérieur – ou très supérieur, selon les régions – à ce qu'aurait été celui d'une adhésion libre au régime césarien, mais il permet de limiter la surestimation. Il contribuera, par-delà mille nuances locales, à situer le bonapartisme plébiscitaire sur l'échiquier politique et dans la société française au milieu du XIX^e siècle.

²⁵ La III^e République a attendu 1913 pour imposer l'usage de l'isoloir.

²⁶ Selon l'attitude scrupuleuse ou zélée de l'administration, certains de ces bulletins – mis à part les bulletins nuls intentionnels – peuvent être des oui ou des non irréguliers.

²⁷ En 1852, la pression semble s'exercer en priorité sur les villes, suspectes en soi ou pour leur vote de 1851 (d'où parfois une réduction du nombre des inscrits et toujours un progrès de l'adhésion urbaine) en négligeant un peu les campagnes (d'où certains reculs de l'adhésion dus au poids écrasant de zones rurales moins favorables qu'en 1851).

²⁸ P. Lévêque retient la moyenne des pourcentages de oui en 1851, 1852 et 1870, puis celle de 1851 et 1852 (*Histoire des forces politiques en France*, t. I, p. 275 et 282).

UNE GÉOGRAPHIE CONTRASTÉE

La carte de l'adhésion plébiscitaire (carte 3) est d'une parfaite netteté. La vague déferle depuis le Nord-Est jusqu'aux Pyrénées, à partir d'un énorme bastion unanime qui s'étend du Pas-de-Calais à la Lorraine, bastion aux marges duquel la ville de Paris, encore traumatisée par le coup d'État et demeurée très sensible à l'idée républicaine²⁹, se retrouve isolée. Outre la Seine (indice 25,5 en 1851, le plus bas du pays), les zones de faiblesse relative sont : 1 / le Midi méditerranéen (Hérault, Gard, Vaucluse, Bouches-du-Rhône) avec des prolongements plus timides vers Toulouse et Bordeaux, vers la Haute-Auvergne et le Limousin, vers Lyon et la Bourgogne via les vallées du Rhône et de la Saône ; 2 / l'Ouest vendéen et breton (sauf les Côtes-du-Nord dont l'indice atteint 64,9).

La carte de l'adhésion des arrondissements (carte 5) vient nuancer cette impression d'ensemble. Des taches claires correspondent au poids ou à l'influence négative des villes (Paris, Lille, Strasbourg, Lyon, Toulouse, Bordeaux, Rouen). Certains départements sont coupés en deux, tels la Côte-d'Or, le Rhône, la Loire, la Lozère, la Vendée, le Maine-et-Loire, la Seine-Inférieure. Le médiocre indice d'adhésion de la Lozère (63,7) résulte d'un contraste entre les arrondissements catholiques du Gévaudan (Mende, indice 74, Marvejols, 77,3), où l'adhésion est forte, et l'arrondissement cévenol de Florac, au sud, où sont massés les réformés du département, où l'adhésion est faible (36,5) et qui semble faire bloc avec les zones protestantes voisines du Gard (arrondissements du Vigan, 39,3, et de Nîmes, 25,4), les cantons protestants se montrant beaucoup plus favorables en 1852 qu'en 1851³⁰.

²⁹ Voir les cartes 4 *a-b*. En 1851 comme en 1852 – malgré la révision des listes électorales qui fait chuter le nombre des inscrits de 291 795 à 221 793, soit une purge de près de 24 % – les quartiers de l'Est parisien sont beaucoup plus réticents que les arrondissements modérés de l'Ouest (I^{er} et X^e). La situation s'est inversée en partie depuis les élections de 1848, législatives puis présidentielle, où l'électorat de Louis-Napoléon était plus à gauche.

³⁰ A une époque de dépolitisation, le plébiscite de 1804 ne laissait pas apparaître d'opposition entre catholiques et protestants du Languedoc. Dans le climat tendu de 1815, beaucoup de protestants ont adhéré aux Cent-Jours, les catholiques étant alors royalistes et abstentionnistes (F. Bluche, *Le bonapartisme, 1800-1850*, NEL, 1980, p. 114-116 et 332). La situation est inversée en 1851, mais c'est moins dans les cantons comptant le plus de protestants que dans ceux, souvent de population mixte, où ils craignaient une réaction catholique, que l'on trouve insurgés et votes négatifs (A. Encrevé, *Protestantisme et politique, Les protestants du Midi en décembre 1851, dans Droite et gauche de 1789 à nos jours*, 1975, p. 161-195). En novembre 1852, suite au décret du 26 mars pris en faveur des églises réformées, l'opposition s'atténue et nombre de protestants se rallient à l'Empire. Pour l'ensemble de l'Ardèche, de la Lozère et du Gard, l'indice d'adhésion passe de 63,6 à 74,7 dans les cantons catholiques, de 53,8 à 66,6 dans les cantons comptant entre 4 et 29 % de réformés, de 42,5 à 66,7

La carte 5 permet d'observer, dans les régions qui s'étaient soulevées en décembre 1851, soit les réticences attendues, soit les effets de la pression administrative. Si l'adhésion de l'arrondissement de Nîmes (25,4) est logiquement faible (42,4 dans le Gard), celle de l'arrondissement de Béziers (56,1), gonflée par rapport à l'ensemble de l'Hérault (39,2), contraste de façon presque risible avec l'insurrection qu'a connue le pays biterrois en riposte au coup d'État³¹. A une moindre échelle, on peut faire des constatations similaires pour d'autres secteurs insurgés, tel l'arrondissement de Forcalquier (77,6) dans les Basses-Alpes (73,1) ou celui de Clamecy (83,7) dans la Nièvre (79) ; l'adhésion « rouge » est un fait, mesurable dans de nombreux départements, mais son ampleur est ici suspecte.

UNE ADHÉSION DE CENTRE-DROIT

« Approbation profonde, instinctive, de la majorité des Français », écrit Pierre Lévêque³². Même artificiellement hypertrophiée, l'adhésion plébiscitaire concerne en 1851 comme en 1852 – outre l'armée des électeurs passifs ou sans conviction affirmée – des masses considérables de citoyens appartenant, de manière non militante, à toutes les mouvances de l'éventail politique, du légitimisme à l'extrême gauche, mais où est le centre de gravité du phénomène ? Sauf localement et négativement, la carte de l'adhésion ne coïncide avec aucune carte politique connue³³. L'adhésion domine dans des régions qui ne sont massivement ni rouges ni blanches.

La gauche étant, dans la longue durée, le moteur principal de la vie politique en France, sa définition simplifiée ne soulève pas de difficulté majeure, mais celle de la droite au milieu du XIX^e siècle est plus malaisée. Si l'on adoptait une définition large et situationnelle (par rapport à la gauche), on pourrait grossièrement assimiler la droite au Parti de l'Ordre, cette coalition hétéroclite de grands notables, d'orléanistes,

dans les cantons comptant de 37 à 54 % de protestants, de 20 à 65,3 dans les cantons à forte majorité réformée (60-92 %). En 1869, les cantons protestants seront plutôt plus favorables aux candidats gouvernementaux que les cantons catholiques (L. Girard (dir.), *Les élections de 1869*, 1960, carte h. t.).

³¹ L'indice passe de 56,1 à 77,3 dans l'arrondissement de Béziers, de 46,1 à 73,2 dans celui de Lodève, de 34,9 à 80,8 dans celui de Saint-Pons, de 20,7 à 49,6 dans celui de Montpellier (de 39,2 à 66,7 pour tout l'Hérault). Cet exemple suffit à justifier la méthode utilisée : l'indice le plus faible peut être déjà très exagéré (Béziers).

³² P. Lévêque, *Histoire des forces politiques...*, t. I, p. 276.

³³ Les similitudes sont nombreuses avec la carte des pétitions pour la révision constitutionnelle (voir B. Ménager, *Les Napoléon du peuple*, p. 431), mais il s'agissait déjà là d'une adhésion bonapartiste.

de légitimistes, de républicains très modérés et de rares bonapartistes, victorieuse aux élections de 1849 et qui est à l'origine d'une législation conservatrice fameuse : loi comprimant la liberté de réunion (19 juin 1849), lois Parieu (11 janvier 1850) et Falloux (15 mars) sur l'enseignement qui concrétisaient un rapprochement stratégique entre orléanistes et catholiques, loi du 31 mai 1850 ôtant le droit de vote à 30 % des citoyens et que le prince-président abrogera dès le 2 décembre 1851, loi sur la presse rétablissant le timbre et le cautionnement (16 juillet 1850). Dans cette hypothèse, la comparaison fait apparaître des recoupements substantiels entre conservatisme et adhésion plébiscitaire, concentrés dans la France septentrionale (carte 6 a)³⁴. C'est particulièrement de la Manche à la Champagne et au nord de la Lorraine que Louis-Napoléon recueille l'adhésion de nombreux conservateurs – ruraux pour la plupart, vu la composition de la société – qui avaient opté pour le Parti de l'Ordre en 1849.

Si l'on répugne à assimiler la droite au conservatisme ou à la modération politique, lesquels peuvent être le fait d'héritiers sincères de 1789, si l'on hésite à classer à droite des politiciens centristes aussi ambigus qu'Adolphe Thiers, futur fourrier de la République après 1870, si l'on s'en tient à une définition plus rigoureuse, au XIX^e siècle la droite pure se réduit au légitimisme, héritier de la contre-révolution et de l'ultra-royalisme. Dans cette hypothèse, en dépit des déchirements que connaît le « parti » légitimiste en 1851-1852, les aires respectives de la droite et de l'adhésion plébiscitaire sont distinctes (carte 6 b)³⁵. L'ambition louis-napoléonienne et la légitimité bourbonnienne semblent s'exclure l'une l'autre, la première ne parvenant pas à forcer les bastions du royalisme intransigeant. « Non j'eneveupa dampereur, j'anmerde le Rouge. Vive anrri sinc [Henri V] », s'exclame en 1852 un légitimiste provençal³⁶. Autrement dit, pour s'en tenir au côté droit de l'échiquier, l'adhésion plébiscitaire serait moins droitière qu'orientée au centre-droit. On ne s'en étonnera pas : le bonapartisme n'est pas une droite.

Inventé en 1797 par ce fils naturel de la Révolution française qu'était le commandant en chef de l'armée d'Italie, le bonapartisme est un compromis centriste, historiquement situé, dont la vocation était d'aboutir à la fusion nationale en rassem-

³⁴ Les faiblesses reconnues de la brochure de G. Génique, *L'élection de l'Assemblée législative en 1849, Essai d'une répartition géographique des partis politiques en France*, 1921, n'interdisent pas de l'utiliser pour une image schématique (p. 37-52). La comparaison porte sur les 29 départements (un tiers) les plus typés de chaque catégorie : vote pour le Parti de l'Ordre, forte adhésion plébiscitaire.

³⁵ F. Bluche et S. Rials, *Fausses droites, centres morts et vrais modérés dans la vie politique française contemporaine*, *Revue de la recherche juridique, Droit prospectif*, 1983, p. 611-627 ; S. Rials, *Le légitimisme*, p. 29. Vu l'ampleur des phénomènes, on a retenu 40 départements pour l'adhésion (et non 29 comme pour les autres cartes de comparaison), 11 pour le légitimisme (et non 12 : l'Ariège est ici classé comme « rouge »). Les Bouches-du-Rhône amorcent leur basculement à gauche, effectif en 1870-1871 (F. Goguel, *Géographie des élections françaises sous la Troisième et la Quatrième République*, 1970, p. 16-19).

³⁶ Arch. nat., B II 1146, Roquevaire, arr. de Marseille, Bouches-du-Rhône (bulletin annexé).

blant la majorité la plus large qui fût³⁷ autour de principes simples – l'ordre, l'autorité, celle-ci dérivée de la souveraineté populaire et s'exerçant sans l'entrave d'assemblées délibérantes – qui, sans véritable désaveu de 1793 sauf celui de la Terreur d'État, assureraient la pérennité des acquis de 1789, le couple liberté-égalité étant déséquilibré au détriment de la première notion, le tout en empruntant à l'ancienne monarchie des techniques éprouvées de gouvernement et d'administration. Ce centrisme a oscillé entre un centre-gauche – au début du Consulat, aux Cent-Jours, sous la Restauration – et un centre-droit³⁸. Hésitant encore en 1848, le balancier est au centre-droit en 1851-1852 ; il y demeurera durablement.

Le bonapartisme étant un vaste rassemblement, son orientation générale ne saurait exclure une libre adhésion de gauche³⁹. Dans nombre de circonscriptions du Centre, du Centre-Est et du Midi, bastions « montagnards » ou « démocrates-socialistes » en 1849⁴⁰, les oui, dans la foulée de l'élection présidentielle de 1848 et malgré le traumatisme provoqué par le coup d'État et ses suites, incluent souvent un quart ou un tiers de voix « rouges »⁴¹, parfois plus, qu'on ne saurait attribuer en bloc à la peur ou à un désir candide de voir se calmer la volonté répressive du pouvoir césarien. Un électeur des Hautes-Alpes bat ainsi sa coulpe : « Oui, et je demande pardon à Dieu d'avoir été rouge, je rougis d'avoir eu pour confrères des pillards et des assassins et plus encore des galériens, triste honneur⁴². » D'autres ont pu, sans croire renier leur vote de 1849, voir en Louis-Napoléon l'homme qui les défendrait contre les entreprises réactionnaires des notables. Néanmoins cette adhésion « rouge », très marquée dans la Haute-Saône, l'Ain, la Nièvre, le Cher, l'Allier ou la Dordogne, est de moindre ampleur que l'adhésion conservatrice.

Les réticences (faible indice d'adhésion, carte 7 a), qui semblent affecter en

³⁷ D'où la présence d'une aile gauche (terroristes repentis en l'an VIII, conspirateurs de la Restauration, bonapartistes « rouges » de 1848, républicanisme social du prince Napoléon Jérôme, etc.) et d'une aile droite (royalistes ralliés à Napoléon I^{er}, « mamelouks » et « Arcadiens » du Second Empire, etc.). Sur le bonapartisme populaire, voir B. Ménéger, *Les Napoléon du peuple*.

³⁸ R. Rémond (*Les droites en France*, rééd. 1982) fait du bonapartisme l'une des trois composantes de la droite française (voir aussi, dans un cadre plus diversifié, B. Ménéger, 1848-1871, *Autorité ou liberté*, dans J.-F. Sirinelli (dir.), *Les droites françaises, de la Révolution à nos jours*, rééd. 1992, p. 183-276). *Contra* F. Bluche, *Le bonapartisme*, NEL, et *Le bonapartisme*, PUF, 1981 ; F. Bluche et S. Rials, *Fausses droites...*, art. cité ; S. Rials, *La droite ou l'horreur de la volonté*, art. cité, ces deux articles repris dans S. Rials, *Révolution et contre-révolution au XIX^e siècle*, 1987, p. 41-68.

³⁹ K. Marx, *Le 18 Brumaire...*, p. 129. *Contra* M. Agulhon, *1848...*, p. 206.

⁴⁰ J. Bouillon, *Les démocrates-socialistes aux élections de 1849*, *RFSP*, 1956, p. 70-95.

⁴¹ F. Bluche, *Le bonapartisme*, NEL, p. 272-276 et 322-323. Dans les cantons de Saint-Sauveur et Saint-Fargeau (Yonne), qui voteront non en 1870, au moins 28 % (1851) puis 36 % (1852) des oui proviennent de l'extrême gauche ; au moins 40 % (1851) puis 57 % (1852) des électeurs « rouges » ont voté oui (*L'Yonne plébiscitaire*, dans L. Hamon (dir.), *Les Cent-Jours dans l'Yonne, Aux origines d'un bonapartisme libéral*, 1988, p. 29-50).

⁴² Arch. nat., B II 1050, Hautes-Alpes (bulletin annexé).

priorité une France de gauche, n'épargnent pas la portion la plus « droitrière » de la France conservatrice : sur les 11 départements les plus sensibles au légitimisme, 8 sont parmi les plus réticents et aucun ne figure parmi les plus favorables (cf. carte 6 b). Dans l'ensemble, les zones d'opposition relative sont typées à gauche ou à droite : 15 départements « de gauche » et 9 « de droite » sur les 29 faisant l'objet de la comparaison. Au demeurant – ce que n'indiquent pas les cartes –, les réticences sont beaucoup plus marquées en territoire « blanc » : l'indice médian⁴³ d'adhésion des départements les plus légitimistes est de 46,2 alors qu'il atteint 64 pour les départements les plus à gauche⁴⁴ et 74,2 pour les plus conservateurs⁴⁵ (69,8 pour les départements restants)⁴⁶. Le centre de gravité de l'adhésion plébiscitaire se situe bien – s'il est besoin de situer un rassemblement dont l'ambition était de transcender les clivages politiques de son temps – au centre-droit.

Il y a plusieurs manières d'être au centre. Au sens usuel et situationnel du mot, le centre se place, de façon souvent négative ou frileuse, à mi-chemin de la gauche et de ce qu'on appelle la droite ; d'où la tentation de basculer d'un côté ou de l'autre au gré des circonstances pour y servir de force d'appoint. Au sens constructif et dynamique du terme, le centre dépasse dialectiquement les thèses opposées pour dégager une synthèse originale. C'est ce qui va manquer, en fin de siècle, au « progressisme » à la Jules Méline. Par contre, ce fut le cas du compromis napoléonien (1799-1814) et, dans une moindre mesure, de la Monarchie de Juillet. C'est le cas du bonapartisme de la Seconde République, résolument tourné vers l'avenir et le progrès si l'on en juge par les écrits de Louis-Napoléon, *Réveries politiques* (1832), *Des idées napoléoniennes* (1839)⁴⁷, *Extinction du paupérisme* (1844), par ses discours officiels comme président de la République et par les professions de foi de candidats bonapartistes en 1849 qui parlent équipements, voirie, canaux, chemins de fer, œuvres sociales⁴⁸. Mais le fait que le bonapartisme des années 1850 soit un

⁴³ S'agissant de définir une adhésion minimum, l'indice médian permet de ne pas mêler des nombres d'inscrits, de oui et de non portant sur des consultations différentes.

⁴⁴ Plus de 50 % des voix aux « démocrates-socialistes » en 1849 (ou plus de 65 % aux gauches).

⁴⁵ Plus de 55 % des voix au Parti de l'Ordre en 1849 (sauf les départements classés comme légitimistes).

⁴⁶ Le cadre départemental gomme les contrastes. La Côte-d'Or (indice 64) est partagée entre le conservatisme (nord) et le vote de gauche (sud) : l'indice cantonal médian est de 86,6 dans les cantons ultra-conservateurs (plus de 80 % des voix pour le Parti de l'Ordre en 1849), 81,3 dans les cantons très conservateurs (de 70 à 80 % pour le Parti de l'Ordre), 63,4 dans les cantons modérément conservateurs, 48 dans les cantons de gauche.

⁴⁷ Écrit dans la perspective du « coup » de Boulogne, ce livre démarque le *Mémorial de Sainte-Hélène* de Las Cases (1823), relu au prisme de l'idée de progrès (F. Bluche, *Le bonapartisme*, NEL, p. 232-249).

⁴⁸ Voir *infra*, chap. XI et XII. Sur les candidatures bonapartistes de 1849, voir L. Chevalier, *Les fondements économiques et sociaux de la vie politique dans la région parisienne*, thèse Sorbonne, 1951.

courant moderne – à la différence du royalisme traditionnel, avant la construction positiviste d'un autre royalisme par Charles Maurras – ne préjuge pas de la modernité de son électorat.

UNE FRANCE RURALE MODERNE

Admettons par hypothèse qu'appartiennent peu ou prou à une France « traditionnelle » les régions de vocations ecclésiastiques, rurales, peu alphabétisées, réfractaires à l'école mixte, où les femmes savent souvent lire et non écrire, où l'institution du mariage est solide, les enfants naturels peu nombreux, les populations éparses, peu mobiles, de petite taille en raison de multiples retards économiques, enfin peu enclines au suicide⁴⁹ (carte 8)⁵⁰. On connaît la ligne qui, au XIX^e siècle, de Saint-Malo à Genève, sépare schématiquement la France en deux : 1 / une France « éclairée » et riche de la Normandie à la Franche-Comté ; 2 / une France plus pauvre et « obscure » au sud. La ligne-frontière irait plutôt, selon les critères énumérés plus haut, de Cherbourg à Genève, mais la physionomie d'ensemble est la même. A une France plus moderne au nord s'oppose une France plus traditionnelle à l'ouest et au sud – sauf le rayonnement de grandes villes (Lyon, Marseille, Bordeaux) – autour de deux pôles principaux : le Massif central⁵¹ et le Massif armoricain.

L'adhésion plébiscitaire est en priorité le fait de la France moderne (cartes 3 et 8), moyennant deux correctifs : 1 / le rapport entre bonapartisme et modernité, presque criant au nord du pays (contraste est-ouest), s'inverse par endroits dans sa moitié méridionale ; 2 / l'adhésion est beaucoup moins marquée, pour un département donné, dans les villes que dans les campagnes – c'était déjà le cas sous le premier Napoléon⁵² – et, sauf exceptions, le phénomène est d'autant plus net que la ville est plus peuplée. Ce que confirme le lien entre les réticences et un fort taux départe-

⁴⁹ Sur la modernité des progrès du suicide, voir É. Durkheim, *Le suicide*, 1897.

⁵⁰ H. Le Bras et E. Todd, *L'invention de la France*, 1981, p. 428-459 ; C.-H. Pouthas, *La population française pendant la première moitié du XIX^e siècle*, 1956, p. 70. On a traduit les hiérarchies départementales en indices de 0 à 100 et calculé la moyenne des onze indices pour chaque département (de 3,8 pour la Seine à 83 pour la Corrèze). L'inconvénient d'une telle méthode, outre le choix arbitraire des critères, est de rapprocher des statistiques dispersées dans le temps. C'est pourquoi la carte 8 n'est proposée que sous toute réserve et sans légende. On aurait pu, sans en modifier l'aspect, faire intervenir la faible proportion de population industrielle, la faible densité des moyens de communication, la forte proportion des friches et jachères, etc.

⁵¹ Voir A. Corbin, *Archaisme et modernité en Limousin au XIX^e siècle, 1845-1880*, 1975.

⁵² F. Bluche, *Le plébiscite...*, p. 50.

mental d'urbanisation (Ouest, Paris, région lyonnaise, Midi méditerranéen, carte 7 b)⁵³. A titre d'exemple, on peut confronter, pour les villes bourguignonnes de la Côte-d'Or et de la Saône-et-Loire, l'indice d'adhésion de la ville, celui du ou des cantons incluant la ville et celui de l'arrondissement correspondant⁵⁴ :

	<i>Ville</i>	<i>Canton(s)</i>	<i>Arrondissement</i>
Dijon	21,8	37	60
Chalon-sur-Saône	12,8	39,2	58,2
Mâcon	21,8	48,4	60,7
Beaune	10,2	41,2	55,4
Autun	61,6	66,2	72
Le Creusot	69,8	72,6	72
Tournus	47,6	54,3	60,7
Châtillon-sur-Seine	70,6	84,8	86
Semur-en-Auxois	33,5	59,3	68,6

Le phénomène est identique dans le Berry :

	<i>Ville</i>	<i>Canton(s)</i>	<i>Arrondissement</i>
Bourges	60,8	63,1	75,6
Issoudun	15,3	48,8	62
Châteauroux	39,9	55,3	73,3
Saint-Amand	39,8	52,6	74,5
Vierzon	33,3	55	75,6

Même tendance en Limousin :

	<i>Ville</i>	<i>Canton(s)</i>	<i>Arrondissement</i>
Limoges	24,1	32,2	53,2
Brive	32	45,4	67,6
Tulle	28,5	52,9	67,7

⁵³ C.-H. Pouthas, *La population française...*, p. 70.

⁵⁴ Les villes sont classées dans l'ordre décroissant de leur population électorale en 1851.

Et en Auvergne :

	<i>Ville</i>	<i>Canton(s)</i>	<i>Arrondissement</i>
Clermont-Ferrand	59,3	65,8	75,1
Thiers	60,1	62,3	73,5
Aurillac	25,1	45,2	56
Riom	63	73,1	77,6
Ambert	55,4	57,9	58,9

En général, la ville vote « moins bien » que son ou ses cantons, les cantons urbains votant « moins bien » que l'arrondissement. La ville est un centre de résistance, au moins relative, au plébiscite, mais un centre dont le rayonnement négatif sur les campagnes est limité. Propagande et pressions officielles sont plus efficaces en milieu rural, déjà souvent favorable *a priori*⁵⁵, qu'en milieu urbain où l'électeur peut bénéficier d'un bouche à oreille républicain et d'un anonymat propice à l'abstention⁵⁶. Plus que la France moderne en tant que telle, ce sont les *zones rurales de la France moderne* qui sont le terrain privilégié de l'adhésion plébiscitaire.

La définition, suggérée ci-dessus, de la France traditionnelle étant sujette à caution, il convient de vérifier l'hypothèse en recourant au critère premier de modernité qu'est l'alphabétisation (masculine en l'occurrence, seuls les hommes ayant le droit de vote). La tentation serait grande de présumer le succès d'un bonapartisme primaire dans les zones culturellement les plus arriérées de la France profonde. Il n'en est rien. Si le lien entre analphabétisme et opposition au bonapartisme est lâche et concerne des territoires dispersés de la Bretagne au Var (carte 9 b), la coïncidence entre adhésion plébiscitaire et alphabétisation forte se manifeste dans un bastion homogène, de la Picardie et de l'Île-de-France (sauf Paris) à la Lorraine et à l'Alsace (carte 9 a)⁵⁷. L'électeur bonapartiste est souvent un rural instruit, plus instruit peut-

⁵⁵ P. Vigier, Le bonapartisme et le monde rural, dans *Le bonapartisme, Der Bonapartismus*, Munich, 1977, p. 11-21.

⁵⁶ Les réticences urbaines s'atténuent un peu en 1852 – aux effets de la pression administrative ont pu s'ajouter ceux d'une réduction du nombre des inscrits – mais le contraste demeure entre villes et campagnes. Dans les villes de l'Est (voir *infra*, chap. III) comptant plus de 4 000 inscrits, l'indice d'adhésion passe de 29,2 en 1851 à 48,9 en 1852 (+ 19,7) ; il passe de 44,7 à 60,4 (+ 15,7) dans les villes de 1 500 à 4 000 inscrits, de 60,5 à 69,3 (+ 8,8) dans les villes de 1 000 à 1 500 inscrits, de 78,2 à 84,1 (+ 5,9) dans les plus petites communes.

⁵⁷ H. Le Bras et E. Todd, *L'invention...*, p. 272 et 452-453. Les taux de signatures offrant des contrastes suspects entre 1854 et 1869, les départements sont classés selon la moyenne des deux taux. Le cadre départemental et le critère de la signature sont critiqués, mais on ne dispose pas de données plus fiables. La coïncidence entre alphabétisation et adhésion n'a rien de causaliste et ne relève pas de la corrélation (cf. P. Guenifey, *Le nombre et la raison, La Révolution française et les élections*, 1993, p. 218-219).

être que le rural votant « démocrate-socialiste », et aussi politisé que lui, ou aussi peu, étant entendu que la vision paysanne des événements diffère de celle des républicains de la ville.

Dans le même ordre d'idées, on devrait écarter l'idée qu'une paysannerie parcelaire aveuglée sur ses intérêts aurait assuré à Louis-Napoléon ses triomphes électoraux⁵⁸. La carte 10 *a* ne laisse apparaître aucune corrélation entre la petite paysannerie propriétaire et l'adhésion plébiscitaire ; à l'inverse, la carte 10 *b* montre que, dans les régions de propriété parcelaire, ce seraient plutôt les réticences qui l'emporteraient sur l'adhésion. Ce qui ne veut pas dire, vu l'ampleur respective des phénomènes, que partout le petit paysan propriétaire tendrait moins volontiers à voter oui qu'il ne tendait naguère à voter « rouge »⁵⁹, mais le rural bonapartiste peut aussi bien être, selon les régions et les tensions sociales et politiques internes au monde des campagnes⁶⁰, un journalier, un métayer, un fermier, un gros propriétaire ou un artisan. Ou un ouvrier, car, si les ouvriers sont déjà quelque 15 % de la population, un cinquième d'entre eux seulement, soit 3 %, travaillent en usine. Ainsi trouve-t-on, parmi les indices d'adhésion les plus élevés, des départements peu urbanisés mais comportant une assez forte population industrielle : Aisne (indice 82,2), Oise (80,8), Somme (80,7), Meurthe (80,2), Moselle (78,9), Ardennes (78,4), Seine-et-Marne (78,1).

Force politique moderne, le bonapartisme plébiscitaire semble avoir obtenu en général ses meilleurs résultats dans les parties de la France qui étaient prêtes à recevoir son message, mais il serait imprudent de vouloir donner à une telle conclusion, comme aux précédentes, un caractère tranché.

LIMITES DE L'ANALYSE

Les tendances signalées plus haut ont le défaut d'être générales. On connaît les inconvénients du cadre départemental, mais il ne sera jamais prouvé que l'impossible vérité de 1851-1852 se trouve plus sûrement au niveau du canton ou de la commune.

⁵⁸ K. Marx, *Le 18 Brumaire...*, p. 126 et s.

⁵⁹ Nombre d'études locales (P. Bois, *Paysans de l'Ouest*, 1960), contredisant A. Siegfried (*Tableau politique de la France de l'Ouest sous la Troisième République*, 1913, rééd. 1995) ont montré que la corrélation n'était pas toujours nette entre petite propriété et vote de gauche (J.-L. Mayaud, *Les paysanneries françaises face à la Seconde République, 1848, Révolutions et mutations au XIX^e siècle*, n° 6, 1990, p. 55-64), mais il y a en 1849 des recoupements au niveau départemental (H. Le Bras et E. Todd, *L'invention...*, p. 343-346 et 468-469). La parcelisation allant à contre-courant d'une économie moderne, on l'a écartée des critères de modernité (*contra* Siegfried, *Tableau...*).

⁶⁰ Voir, pour le Bassin parisien, les analyses de L. Chevalier, *Les fondements..., passim*.

En outre, le jeu des corrélations est dangereux⁶¹. Au sein d'un département très alphabétisé où l'adhésion plébiscitaire serait massive (corrélation départementale), rien ne permettrait d'exclure l'hypothèse de réticences relatives dans les cantons les plus alphabétisés (corrélation cantonale inversée), puis, dans tel canton, celle d'une corrélacion, retrouvée au niveau communal, entre adhésion et alphabétisation. L'impossibilité de se prononcer pourrait inciter à abandonner le critère de l'alphabétisation – ou tout autre critère social ou économique, faute de surmonter leur évidente intrication – au profit de facteurs historico-politiques jugés moins aléatoires ; mais ce serait buter, le cas échéant, sur des obstacles du même genre.

Le département de la Sarthe est situé entre un grand Ouest habituellement réticent face au napoléonisme (plébiscites de 1799, 1802, 1804, 1815, élection présidentielle de 1848) et un Bassin parisien enthousiaste. A observer la carte des départements (carte 3), on aurait le sentiment qu'un bonapartisme « bleu » vient se heurter dans le Haut-Maine – sur la fameuse ligne de partage tracée autrefois par André Siegfried (carte 11 a)⁶² – à la tradition « blanche » héritée de la chouannerie. A scruter la carte cantonale de l'adhésion plébiscitaire (carte 11 b), on aurait l'impression inverse. Si l'adhésion est massive dans le bastion blanc homogène que forment, au nord du Mans, les cantons de Marolles (indice 87,1), Beaumont (87,1) et Ballon (85,8), ce sont des cantons de gauche qui se montrent – relativement, car la participation est forte – les moins favorables, tels ceux de La Ferté-Bernard (53,9) et Saint-Calais (64,5). On serait ainsi ramené, pour l'adhésion mancelle, à une orientation de centre-droit.

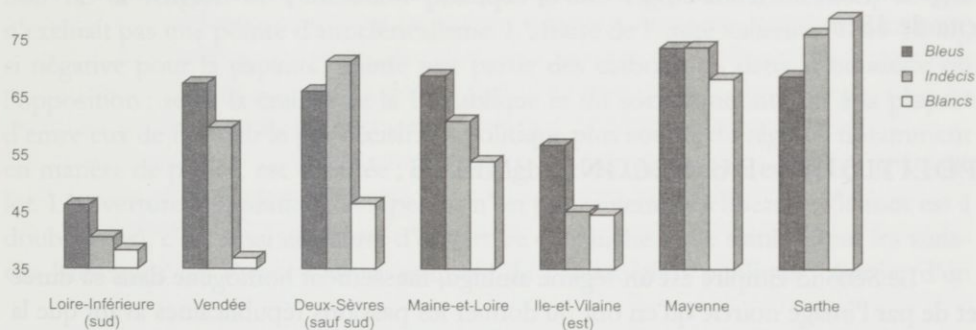
Par contre, la tendance est inversée – et elle est plus nette – dans le Maine-et-Loire, les Deux-Sèvres et surtout la Vendée, trois départements où se prolonge la même frontière politique durable entre les Bleus, dominants au sud-est, et les Blancs de l'Ouest politique, dominants dans le secteur vendéen au sens large (cartes 11 a-b). L'adhésion est souvent massive en région bleue : cantons de Noyant (indice 82,8), Montreuil-Bellay (74,6), Longué (72,9) et Beaufort (72) pour le Maine-et-Loire, Beauvoir (89,7), Frontenay (84,8), Mauzé (76,8), Coulonges (76,4), Prahecq (71,4)

⁶¹ Voir J. Sauerwein et A. de Vulpian, Description des attitudes électorales collectives au moyen de l'analyse hiérarchique, dans F. Goguel (dir.), *Nouvelles études de sociologie électorale*, 1954, p. 153-184, et surtout H. Le Bras et E. Todd, *L'invention...*, p. 403-414.

⁶² La carte 11 a reprend pour l'Ouest politique les divisions proposées par Siegfried (*Tableau...*, p. 96-164), moyennant les nuances de P. Bois (*Paysans...*). On a inclus Le Mans et Napoléon-Vendée (La Roche-sur-Yon) en secteur « bleu ». La frontière étant floue dans la Mayenne, on a sous-estimé la région bleue en la réduisant à la ville de Mayenne et aux cantons du nord-est (Couptrain, Pré-en-Pail, Villaines). Ont été classés comme bleus les cantons où le tempérament bonapartiste survivra avant la conversion à la République (Siegfried, *Tableau...*, p. 96, 105 et 134) ; les indices d'adhésion y sont comparables à ceux des cantons républicains. Les cantons de Fougères, de Mayenne, deux des trois cantons du Mans, ceux d'Angers, deux des trois cantons de Saumur et ceux de Niort ont été regroupés sur la carte 11 b, la répartition des secteurs urbains étant différente en 1851 et en 1852.

pour les Deux-Sèvres, Luçon (74,3) et L'Herminault (71,8) pour la Vendée. Elle est beaucoup plus faible en région blanche⁶³, particulièrement au sud de la Loire, dans la zone insurgée en 1793 puis ravagée en 1794 par les « colonnes infernales » du général Turreau. Les quatre cantons les plus réticents du Maine-et-Loire sont groupés dans les Mauges : Beaupréau (38,2), Montrevault (36,6), Montfaucon (35,2), Cholet (31,4). En Vendée, l'adhésion s'effondre. L'abstention, énorme, y dépasse de très loin le seuil d'une abstention structurelle, en particulier dans les cantons de Saint-Gilles-sur-Vie (indice 27,5 et 64 % d'abstentions en 1851), Challans (22,1 et 74,7 % d'abstentions en 1851), Saint-Jean-de-Monts (20,1 et 76,2 % d'abstentions en 1852), La Mothe-Achard (18,1 et 68,4 % d'abstentions en 1851), Palluau (14,8 et 82,2 % d'abstentions en 1851). Le même phénomène est observable dans des cantons méridionaux de la Loire-Inférieure où se prolongeait la « Vendée militaire » : Saint-Père-en-Retz (indice 29,6), Legé (26,1), Machecoul (15,9).

Dans les zones délimitées sur la carte 11 a, en isolant les cantons dont l'orientation sera incertaine sous la III^e République, l'indice cantonal médian de l'adhésion plébiscitaire s'élève à 66,7 en région bleue (65,5 au sud de la Loire, 68,5 dans la Sarthe) et à 49,9 en région blanche (39,8 au sud de la Loire, 78,6 dans la Sarthe). La couleur du bonapartisme, qui reste indéterminée dans la Mayenne, tire vers le bleu en pays vendéen, tandis qu'elle tirerait plutôt vers le blanc dans la Sarthe :



Aux confins du Maine et du pays rennais, la frontière de l'Ouest politique, cette « forteresse ultime de l'esprit contre-révolutionnaire » (Siegfried)⁶⁴, englobe la partie orientale de l'Ille-et-Vilaine : les deux cantons de Fougères et l'arrondissement de

⁶³ C'était déjà le cas en 1815 (F. Bluche, *Le bonapartisme*, NEL, p. 333-334).

⁶⁴ Siegfried, *Tableau...*, p. 136.

Vitré (sauf le canton de Retiers). Il y a là « une sorte de monolithe à la vendéenne⁶⁵ » qui votait en masse pour un candidat légitimiste en juin 1848, dont l'orientation royaliste se maintiendra jusqu'à la guerre de 1914 et le vote à droite, puis modéré (« centriste »), jusqu'à nos jours. Michel Lagrée a pu parler de « structure pérenne », car ce particularisme remonte au moins aux guerres de Religion, les Ligueurs faisant alors figure d'ancêtres des royalistes et des chouans, les « royalistes » fidèles à Henri III de précurseurs... des républicains⁶⁶. Dans ce « dernier contrefort de l'Ouest intérieur, hiérarchique et féodal⁶⁷ », l'indice cantonal médian de l'adhésion plébiscitaire est de 44,4 (indice moyen 34,5), alors qu'il s'élève à 56,5 (indice moyen 55,1) dans les régions bleues toutes proches (carte 12 a) ; l'écart est plus marqué que dans la Mayenne voisine, surtout au cœur du bastion blanc⁶⁸, mais il est moindre que dans la Vendée historique.

C'est dire que le centrisme bonapartiste est composite, et toute généralisation relative. Orienté au centre-droit au niveau national (et dans la Sarthe), le bonapartisme peut se situer au centre tout court (ainsi dans les Côtes-du-Nord, moyennant un léger glissement du centre-gauche au centre-droit entre 1851 et 1852), voire au centre-gauche lorsqu'il se trouve en contact immédiat avec une droite irréductible. De telles contradictions entre macroanalyse et microanalyse, et entre les microanalyses elles-mêmes, sont inhérentes à toute étude électorale. Il serait vain de vouloir les surmonter à tout prix. On touche ici aux mystères du suffrage universel, mystères que ne dissipera pas, sauf sur un point essentiel, le plébiscite de 1870.

POLITIQUES DU SECOND EMPIRE

Le Second Empire est un régime ambigu, faussement homogène dans sa durée et de par l'image noircie qu'en ont pu donner les passions républicaines avant que la

⁶⁵ M. Lagrée, *La structure pérenne, événement et histoire en Bretagne orientale, XVI^e-XX^e siècles*, *RHMC*, 1976, p. 395.

⁶⁶ M. Lagrée, *La structure pérenne...*, art. cité, p. 394-407.

⁶⁷ Siegfried, *Tableau...*, p. 161.

⁶⁸ Vitré-ouest (19,5), Vitré-est (12,8), Argentré (17,3) offrent des indices comparables à ceux de la Vendée historique. L'adhésion ayant progressé en 1852 dans tous les cantons de l'Ille-et-Vilaine, on peut recourir à des indices *moyens* pour 1851 (55,1 en région bleue, 46,3 en région indécise, 34,5 en région blanche) et 1852 (83,9 en région bleue, 79,1 en région indécise, 62,7 en région blanche).

tendance s'inverse partiellement à la fin du ^{XX}^e siècle⁶⁹ : comment un pouvoir né contre la République, dans l'illégalité, dans le sang versé des républicains, aurait-il pu comporter le moindre élément bénéfique ?

Dans les premières années, le souci de sauvegarder l'ordre a jeté dans les bras du prince-président puis de l'empereur une masse de notables conservateurs que bouleversait la peur des Rouges⁷⁰, alors que le coup d'État du 2 décembre 1851 avait surtout visé une Assemblée dominée par des monarchistes. Les commencements d'insurrection dans les provinces ont scellé cette alliance paradoxale, renforcée quelque temps par celle, plus superficielle, « du trône et de l'autel ». La deuxième partie du règne de Napoléon III est marquée par de multiples évolutions, non exemptes de contradictions ni de tâtonnements. Trois d'entre elles peuvent ici retenir l'attention. 1 / Louis-Napoléon avait cru lire dans le *Mémorial de Sainte-Hélène* la volonté de son oncle de faire un jour déboucher l'autorité sur la liberté. Il s'y emploie timidement à partir de 1863. Le tournant libéral de 1867 aboutit, autour du Tiers Parti d'Émile Ollivier, à l'étonnant compromis de 1869-1870. Destinée en partie à remédier à la montée des oppositions, cette évolution est contre nature ; le bonapartisme est autoritaire par définition ; parlementaire, ou même semi-parlementaire, il deviendrait son propre contraire. 2 / Les rapports se modifient entre le régime et le catholicisme ; à moins qu'il ne s'agisse de lever une ambiguïté, dans la mesure où, pour les Bonaparte, l'alliance du trône et de l'autel dissimulait une instrumentalisation de la religion et l'utilisation politique d'une Église-administration, ce qui n'excluait pas une pointe d'anticléricalisme. L'affaire de l'unité italienne (1859-1860), si négative pour la papauté, rejette une partie des catholiques dans la bouderie ou l'opposition ; seule la crainte de la République et du socialisme interdit à la plupart d'entre eux de franchir le pas décisif. La politique plus souple du régime, notamment en matière de presse, est orientée ; en témoignent les mésaventures de Louis Veuillelot. L'ouverture que pratique l'empereur n'est pas seulement « libérale » (le mot est à double sens), c'est aussi une sorte d'ouverture « à gauche » que symbolisent les audaces laïcisantes de Victor Duruy, ministre de l'Instruction publique⁷¹ (projet d'un

⁶⁹ P. Guiral et É. Témime, L' historiographie du Second Empire, *RHMC*, 1974, p. 1-17 ; L. Girard, *Napoléon III*, rééd. 1986 ; É. Rozier-Robin, Le souvenir du 2 décembre dans la mémoire républicaine : 1868-1901, 1848, *Révolutions et mutations au XIX^e siècle*, n° 1, 1985, p. 87-113. M. Agulhon déplore la tendance récente à la réhabilitation (*Coup d'État et République*, 1997).

⁷⁰ Voir M. Agulhon, La résistance au coup d'État en province, Esquisse d' historiographie, *RHMC*, 1974, p. 18-26. Aux thèmes conjugués de la jacquerie et d'un socialisme révolutionnaire violent s'ajoute l'idée durable d'une « sauvagerie » des masses (E. Weber, *La fin des terroirs, La modernisation de la France rurale, 1870-1914*, rééd. 1998, p. 19-20).

⁷¹ J. Rohr, *Victor Duruy ministre de Napoléon III, Essai sur la politique de l' instruction publique au temps de l' Empire libéral*, 1967.

enseignement primaire gratuit et, à terme, obligatoire). 3 / Fidèle à son « socialisme » des années de captivité, Napoléon III mène une politique ouvrière hardie, au grand dam des conservateurs de tout poil. L'octroi du droit de grève par la loi du 2 mai 1864 aurait pu être le couronnement d'une tentative facilitée pour un temps par l'absence de sectarisme des proudhoniens. Sans autoriser les associations ouvrières, le régime les tolère plus ou moins. N'eût été la chute de l'Empire, il est probable que Napoléon III, en dépit de l'ampleur des grèves et malgré ses démêlés avec une Internationale contre laquelle il fut contraint de sévir, dominée qu'elle était par les marxistes depuis le congrès de 1868, aurait anticipé de quelques années sur la loi Waldeck-Rousseau de 1884.

L'échec de ces tentatives est patent. La montée des oppositions, surtout républicaine, est régulière. Si cette mécanique hostile semble enrayée par le plébiscite de 1870, cet ultime appel au peuple n'est triomphal que sur le plan quantitatif ; qualitativement, il traduit un décalage entre la politique de l'empereur et ses soutiens populaires.

LOGIQUE PLÉBISCITAIRE

Le 8 mai 1870, après dix-sept ans et demi de règne, Napoléon III se replonge aux sources de sa légitimité. Il y avait un paradoxe à tenter encore une fois l'épreuve de l'appel au peuple pour ratifier des réformes libérales et d'apparence semi-parlementaire⁷², mais il n'y en avait aucun à le faire à ce moment précis.

Depuis celles de février 1852, les élections au Corps législatif avaient un caractère plébiscitaire. Si ce constat est devenu une espèce de lieu commun de l'historiographie politique et juridique, on ne peut en percevoir la signification lorsque l'adjectif « plébiscitaire » n'est utilisé que de manière superficiellement infamante, sans référence à son contenu en droit. Plébiscitaires, car elles le sont bien, les élections du Second Empire ne sauraient être analysées comme des élections ordinaires (élections-choix) sous d'autres cieux politiques. Quand il était le président de la Seconde République, Louis-Napoléon Bonaparte feignait de voir dans la constitution du 4 novembre 1848 une machine construite de toutes pièces et délibérément

⁷² Selon R. Le Mestre (Le sénatus-consulte du 21 mai 1870 fixant la constitution de l'Empire, ou l'impossible Empire parlementaire, *Revue de la recherche juridique, Droit prospectif*, 1998, p. 1397-1412), non seulement la constitution de 1870 n'était pas parlementaire, mais le Second Empire n'aurait pas pu évoluer en ce sens : « A travers tous les habillages juridiques, le bonapartisme [...] ne peut se perpétuer que par la violence interne comme externe » (p. 1411-1412).

	<i>Inscrits</i>	<i>Oui</i>	<i>O/I</i>	<i>O/E</i>	<i>Non</i>	<i>BN</i>
Haute-Garonne 1851						
Muret	28 456	20 592	72,3	91,0	2 032	99
Saint-Gaudens	39 701	29 240	73,6	95,1	1 478	41
Toulouse	54 420	30 867	56,7	80,4	7 503	250
Villefranche	20 082	12 692	63,2	90,4	1 337	96
Département	142 659	93 391	65,4	88,3	12 350	486
Haute-Garonne 1852						
Muret	28 892	25 025	86,6	99,4	151	143
Saint-Gaudens	39 691	32 586	82,0	99,4	195	110
Toulouse	51 323	36 283	70,6	95,7	1 605	582
Villefranche	19 692	16 930	85,9	98,3	279	113
Département	139 598	110 824	79,3	98,0	2 230	948
Gers 1851						
Auch	18 595	11 748	63,1	82,8	2 431	115
Condom	22 648	14 827	65,4	88,6	1 893	178
Lectoure	15 936	11 215	70,3	90,3	1 195	128
Lombez	12 448	8 214	65,9	88,0	1 116	86
Mirande	24 571	18 445	75,0	90,4	1 953	120
Département	94 105	64 449	68,4	88,2	8 588	627
Gers 1852						
Auch	18 994	15 411	81,1	97,5	395	102
Condom	23 068	17 341	75,1	98,0	343	111
Lectoure	16 234	13 224	81,4	98,5	196	48
Lombez	12 644	9 332	73,8	98,6	128	81
Mirande	25 573	22 073	86,3	99,2	174	92
Département	96 513	77 381	80,1	98,4	1 236	434

	<i>Inscrits</i>	<i>Oui</i>	<i>O/I</i>	<i>O/E</i>	<i>Non</i>	<i>BNA</i>
Gironde 1851						
Bazas	16 530	11 281	68,2	90,2	1 217	143
Blaye	17 715	14 244	80,4	97,6	346	48
Bordeaux	78 565	49 919	63,5	83,6	9 779	420
Lesparre	12 210	8 242	67,5	91,2	794	51
Libourne	34 511	25 103	72,7	91,4	2 335	184
La Réole	17 585	14 193	80,7	95,1	722	125
Département	177 116	123 110	69,5	88,9	15 232	289
Gironde 1852						
Bazas	16 714	10 866	65,0	98,0	215	57
Blaye	17 454	13 197	75,6	99,2	102	60
Bordeaux	79 449	43 270	54,4	94,4	2 524	752
Lesparre	12 451	8 579	68,9	99,0	84	42
Libourne	34 788	24 708	71,0	98,3	410	141
La Réole	17 768	14 117	79,4	98,5	212	99
Département	178 624	114 737	64,2	97,0	3 547	1 151
Hérault 1851						
Béziers	43 348	26 347	60,7	92,9	2 013	76
Lodève	17 791	10 096	56,7	84,2	1 892	33
Montpellier	43 002	17 608	40,9	66,9	8 674	266
Saint-Pons	13 715	6 573	47,9	78,7	1 775	34
Département	117 856	60 624	51,4	80,8	14 354	409
Hérault 1852						
Béziers	42 618	33 320	78,1	99,0	334	135
Lodève	18 082	13 516	74,7	98,0	269	89
Montpellier	46 268	25 310	54,7	91,5	2 350	472
Saint-Pons	15 433	12 570	81,4	99,3	85	28
Département	122 401	84 716	69,2	96,5	3 038	724

	<i>Inscrits</i>	<i>Oui</i>	<i>O/I</i>	<i>O/E</i>	<i>Non</i>	<i>BNA</i>
Ille-et-Vilaine 1851						
Fougères	21 835	11 845	54,2	96,5	421	104
Montfort	16 094	9 451	58,7	98,5	135	79
Redon	21 434	9 298	43,3	95,8	406	93
Rennes	34 843	15 398	44,1	88,8	1 930	124
Saint-Malo	33 011	18 360	55,6	97,3	492	143
Vitré	21 561	7 278	33,7	96,8	236	70
Département	148 790	71 792	48,2	95,1	3 626	462
Ille-et-Vilaine 1852						
Fougères	22 701	18 864	83,0	98,3	314	97
Montfort	16 443	13 129	79,8	99,4	75	65
Redon	21 769	15 667	71,9	99,4	80	48
Rennes	35 580	24 099	67,7	97,7	543	129
Saint-Malo	33 424	23 775	71,1	99,0	219	127
Vitré	21 799	13 620	62,4	99,1	120	65
Département	151 716	109 154	71,9	98,7	1 351	531
Indre 1851						
Le Blanc	18 265	14 045	76,8	97,7	324	36
Châteauroux	27 977	21 999	78,6	93,7	1 468	63
La Châtre	15 955	12 657	79,3	97,1	377	27
Issoudun	14 350	10 227	71,2	88,5	1 316	65
Département	76 447	58 948	77,1	94,4	3 493	263
Indre 1852						
Le Blanc	17 716	13 807	77,9	99,1	115	72
Châteauroux	28 361	22 402	78,9	98,4	343	166
La Châtre	16 276	12 147	74,6	99,5	60	38
Issoudun	14 425	11 389	78,9	96,7	386	76
Département	76 778	59 745	77,8	98,5	904	352

	<i>Inscrits</i>	<i>Oui</i>	<i>O/I</i>	<i>O/E</i>	<i>Non</i>	<i>BNA</i>
Indre-et-Loire 1851						
Chinon	28 021	24 511	87,4	97,6	591	170
Loches	18 120	15 277	84,3	97,3	409	70
Tours	49 189	38 301	77,8	91,9	3 339	253
Département	94 758	77 952	82,2	94,6	4 399	824
Indre-et-Loire 1852						
Chinon	28 230	23 166	82,0	98,6	322	130
Loches	18 319	14 993	81,8	99,0	143	86
Tours	48 676	36 475	74,9	97,6	866	368
Département	95 224	74 603	78,3	98,2	1 348	598
Isère 1851						
Grenoble	56 816	38 609	67,9	87,7	5 404	195
Saint-Marcellin	23 922	16 338	68,2	86,9	2 442	28
La Tour-du-Pin	34 129	25 579	74,9	94,1	1 593	61
Vienne	40 528	30 011	74,0	91,0	2 956	68
Département	158 812	114 501	72,0	90,0	12 637	273
Isère 1852						
Grenoble	56 132	42 844	76,3	96,9	1 341	261
Saint-Marcellin	24 131	19 574	81,1	99,1	164	93
La Tour-du-Pin	33 823	28 470	84,1	98,7	365	81
Vienne	41 432	33 432	80,6	98,3	571	120
Département	155 518	124 320	79,9	98,0	2 441	555
Jura 1851						
Dôle	20 819	15 345	73,7	91,9	1 350	110
Lons-le-Saunier	30 513	22 105	72,4	89,7	2 512	185
Poligny	22 197	13 692	61,6	78,8	3 683	181
Saint-Claude	14 849	10 371	69,8	91,7	932	74
Département	86 624	61 656	71,1	87,8	8 550	334

	<i>Inscrits</i>	<i>Oui</i>	<i>O/I</i>	<i>O/E</i>	<i>Non</i>	<i>BNA</i>
Jura 1852						
Dôle	20 819	18 137	87,1	97,0	552	168
Lons-le-Saunier	30 513	26 643	87,3	96,9	837	186
Poligny	22 197	18 366	82,7	96,1	745	191
Saint-Claude	14 849	11 516	77,5	94,6	655	85
Département	88 378	74 702	84,5	96,3	2 811	568
Landes 1851						
Dax	28 974	21 658	74,7	96,2	838	88
Mont-de-Marsan	27 139	20 188	74,3	95,5	951	68
Saint-Sever	24 520	20 215	82,4	97,0	620	57
Département	80 633	62 061	76,9	96,2	2 409	213
Landes 1852						
Dax	29 925	24 828	82,9	99,2	194	57
Mont-de-Marsan	28 461	22 672	79,6	99,0	226	75
Saint-Sever	25 419	22 365	87,9	99,4	114	62
Département	83 805	69 865	83,3	99,2	534	194
Loir-et-Cher 1851						
Blois	38 096	28 053	73,6	89,1	3 404	197
Romorantin	13 081	10 687	81,6	97,6	261	22
Vendôme	21 356	17 225	80,6	91,3	1 628	76
Département	72 533	55 965	77,1	91,3	5 293	295
Loir-et-Cher 1852						
Blois	37 444	28 214	75,3	94,9	1 513	472
Romorantin	13 761	10 496	76,2	98,2	192	42
Vendôme	21 771	17 625	80,9	96,3	661	214
Département	71 731	56 364	78,5	95,9	2 366	594

	<i>Inscrits</i>	<i>Oui</i>	<i>O/I</i>	<i>O/E</i>	<i>Non</i>	<i>BNA</i>
Loire 1851						
Montbrison	32 555	22 644	69,5	98,3	376	37
Roanne	35 910	25 755	71,7	96,8	839	86
Saint-Étienne	51 438	30 384	59,0	81,9	6 702	127
Département	119 813	78 783	65,7	90,8	7 917	250
Loire 1852						
Montbrison	33 783	26 583	78,6	99,5	108	64
Roanne	37 110	30 045	80,9	98,8	360	107
Saint-Étienne	55 330	35 684	64,4	97,4	934	160
Département	126 223	92 312	73,1	98,5	1 402	331
Haute-Loire 1851						
Brioude (1)	21 997	13 792	62,6	90,4	1 449	0
Le Puy	33 439	19 685	58,8	98,3	334	59
Yssingaux	21 791	14 838	68,0	98,9	160	5
Département	77 507	48 315	62,3	96,1	1 943	64
Haute-Loire 1852						
Brioude	21 997	17 038	77,4	99,5	77	34
Le Puy	33 439	24 835	74,2	99,4	125	43
Yssingaux	21 791	16 560	75,9	99,9	16	10
Département	77 222	58 433	75,6	99,6	218	87
Loire-Inférieure 1851						
Ancenis	12 561	5 702	45,3	97,0	174	27
Châteaubriant	18 814	7 823	41,5	94,7	435	77
Nantes	67 143	30 452	45,3	88,8	3 820	438
Paimbœuf	12 581	5 426	43,1	94,4	320	44
Savenay	34 502	12 220	35,4	96,2	476	101
Département	145 845	61 623	42,2	92,1	5 225	687

(1) Résultats par arrondissements aimablement communiqués par Mlle Brustel.

	<i>Inscrits</i>	<i>Oui</i>	<i>O/I</i>	<i>O/E</i>	<i>Non</i>	<i>BNA</i>
Loire-Inférieure 1852						
Ancenis	12 773	7 021	54,9	98,2	123	35
Châteaubriant	19 275	12 086	62,7	98,2	220	39
Nantes	63 071	29 679	47,0	91,7	2 670	389
Paimbœuf	12 236	6 901	56,3	96,8	221	93
Savenay	34 855	20 258	58,1	98,7	251	54
Département	142 210	75 945	53,4	95,6	3 485	610
Loiret 1851						
Gien	12 938	10 900	84,2	95,0	572	104
Montargis	20 642	16 831	81,5	94,1	1 039	187
Orléans	41 513	31 077	74,8	91,9	2 714	335
Pithiviers	17 800	15 894	89,2	96,8	525	88
Département	93 164	74 900	80,3	93,6	5 076	541
Loiret 1852						
Gien	13 448	10 672	79,3	96,6	367	82
Montargis	21 424	18 221	85,0	97,5	456	119
Orléans	41 222	29 261	70,9	94,7	1 613	765
Pithiviers	18 273	15 986	87,4	97,0	491	404
Département	94 367	74 774	79,2	96,2	2 934	764
Lot 1851						
Cahors	36 296	28 589	78,7	95,4	1 365	112
Figeac	27 308	18 900	69,2	94,2	1 163	49
Gourdon	24 522	18 094	73,7	91,3	1 705	120
Département	86 319	65 583	75,9	93,9	4 233	281
Lot 1852						
Cahors	36 256	31 171	85,9	98,5	467	190
Figeac	27 063	22 766	84,1	98,9	247	75
Gourdon	24 783	21 850	88,1	99,2	167	55
Département	88 102	75 787	86,0	98,8	881	320

	<i>Inscrits</i>	<i>Oui</i>	<i>O/I</i>	<i>O/E</i>	<i>Non</i>	<i>BNA</i>
Lot-et-Garonne 1851						
Agen	26 813	20 061	74,8	91,8	1 770	70
Marmande	31 290	23 336	74,5	91,2	2 237	136
Nérac	19 577	14 395	73,5	88,2	1 909	76
Villeneuve-sur-Lot	29 598	21 608	73,0	91,5	1 982	123
Département	107 489	79 576	74,0	90,9	7 909	407
Lot-et-Garonne 1852						
Agen	26 675	19 676	73,7	97,8	431	161
Marmande	31 987	25 685	80,2	96,8	848	262
Nérac	19 677	15 478	78,6	98,0	302	150
Villeneuve-sur-Lot	29 850	23 130	77,4	98,3	388	178
Département	107 012	83 989	78,4	97,6	2 001	707
Lozère 1851						
Florac	12 196	6 440	52,8	76,4	1 981	25
Marvejols	14 337	11 174	77,9	99,2	89	49
Mende	13 368	10 034	75,0	98,6	141	39
Département	39 901	27 668	69,3	92,5	2 222	84
Lozère 1852						
Florac	12 511	9 974	79,7	98,8	118	31
Marvejols	14 554	11 904	81,7	99,6	48	37
Mende	13 713	11 186	81,5	98,8	125	57
Département	40 778	33 064	81,0	99,1	291	125
Maine-et-Loire 1851						
Angers	45 069	33 293	73,8	92,6	2 643	355
Baugé	23 233	18 776	80,8	95,9	789	144
Beaupréau	33 786	19 181	56,7	93,9	1 237	246
Saumur	28 871	23 101	80,0	96,3	880	89
Segré	17 290	11 436	66,1	96,5	405	260
Département	148 249	105 880	71,4	94,6	5 995	960

	<i>Inscrits</i>	<i>Oui</i>	<i>O/I</i>	<i>O/E</i>	<i>Non</i>	<i>BNA</i>
Maine-et-Loire 1852						
Angers	46 230	26 684	57,7	96,3	1 006	317
Baugé	23 031	16 952	73,6	97,8	381	126
Beaupréau	34 077	14 813	43,4	95,8	640	155
Saumur	28 660	19 931	69,5	98,1	376	106
Segré	17 235	9 859	57,2	95,0	513	147
Département	149 233	88 239	59,1	96,8	2 916	851
Manche 1851						
Avranches	30 496	23 573	77,2	98,1	446	83
Cherbourg	23 429	14 563	62,1	88,2	1 934	73
Coutances	35 378	28 147	79,5	98,2	503	60
Mortain	19 707	15 132	76,7	96,6	523	72
Saint-Lô	26 191	21 416	81,7	98,0	417	72
Valognes	25 700	16 722	65,0	96,8	535	50
Département	156 964	119 791	76,3	96,4	4 369	304
Manche 1852						
Avranches	30 156	25 400	84,2	98,4	400	103
Cherbourg	23 482	17 729	75,5	97,7	415	99
Coutances	35 521	30 041	84,5	99,1	264	60
Mortain	19 628	15 089	76,8	98,2	262	81
Saint-Lô	26 574	23 663	89,0	98,6	330	98
Valognes	24 956	20 140	80,7	98,4	322	84
Département	160 317	132 062	82,3	98,5	1 993	525
Marne 1851						
Châlons-sur-Marne	15 421	13 439	87,1	96,1	544	92
Épernay	26 992	23 370	86,5	93,4	1 642	414
Reims	38 585	30 204	78,2	90,2	3 267	676
Sainte-Menehould	10 416	9 298	89,2	97,4	248	35
Vitry-le-François	15 907	14 346	90,1	97,0	430	85
Dépt (<i>estimation</i>)	107 774	91 366	84,7	94,1	5 666	838

	<i>Inscrits</i>	<i>Oui</i>	<i>O/I</i>	<i>O/E</i>	<i>Non</i>	<i>BNA</i>
Marne 1852						
Châlons-sur-Marne	15 166	13 080	86,2	96,6	450	178
Épernay	27 401	23 653	86,3	96,4	860	216
Reims	39 011	30 136	77,2	93,5	2 084	430
Sainte-Menehould	10 566	9 361	88,5	98,3	154	67
Vitry-le-François	16 119	14 120	87,5	97,5	361	151
Département	108 363	90 350	83,3	95,8	3 910	1 039
Haute-Marne 1851						
Chaumont	27 039	22 163	81,9	93,4	1 553	145
Langres	31 382	25 997	82,8	96,0	1 063	167
Wassy	22 002	18 813	85,5	94,9	992	126
Département	80 423	67 106	83,4	94,8	3 646	267
Haute-Marne 1852						
Chaumont	27 601	22 279	80,7	97,0	677	237
Langres	31 859	26 630	83,5	98,2	470	200
Wassy	22 745	19 097	83,9	96,7	636	196
Département	82 205	68 025	82,7	97,3	1 827	570
Mayenne 1851						
Château-Gontier	23 171	16 775	72,3	96,0	685	156
Laval	35 550	24 564	69,0	92,4	2 003	211
Mayenne	44 893	34 848	77,6	97,1	1 040	87
Département	103 614	76 187	73,5	95,3	3 728	454
Mayenne 1852						
Château-Gontier	22 301	16 390	73,4	97,3	447	174
Laval	35 813	24 982	69,7	94,4	1 480	318
Mayenne	43 783	34 028	77,7	97,0	1 022	155
Département	101 897	75 400	73,9	96,2	2 949	647

	<i>Inscrits</i>	<i>Oui</i>	<i>O/I</i>	<i>O/E</i>	<i>Non</i>	<i>BNA</i>
Meurthe 1851						
Château-Salins	18 136	16 353	90,1	96,4	595	111
Lunéville	23 721	20 219	85,2	95,7	903	110
Nancy	41 163	32 724	79,4	93,4	2 295	200
Sarrebourg	18 056	15 591	86,3	97,2	438	64
Toul	19 482	16 890	86,6	95,0	887	124
Département	120 558	101 893	84,5	95,2	5 136	475
Meurthe 1852						
Château-Salins	17 999	16 652	92,5	97,5	421	139
Lunéville	23 314	21 519	92,3	97,6	521	204
Nancy	39 751	32 123	80,8	94,7	1 784	437
Sarrebourg	17 717	16 545	93,3	98,7	201	58
Toul	19 430	17 006	87,5	96,5	608	157
Département	118 211	103 919	87,9	96,6	3 560	896
Meuse 1851						
Bar-le-Duc	24 541	20 569	83,8	94,3	1 231	102
Commercy	25 805	22 655	87,7	96,8	725	155
Montmédy	19 338	17 000	87,9	97,6	418	111
Verdun	23 374	20 825	89,0	97,4	553	88
Département	93 058	81 049	87,0	96,5	2 927	456
Meuse 1852						
Bar-le-Duc	24 711	19 987	80,8	95,1	1 018	170
Commercy	26 484	22 268	84,0	97,3	600	186
Montmédy	19 464	16 492	84,7	98,3	269	166
Verdun	24 058	20 563	85,4	98,2	361	149
Département	94 717	79 414	83,7	97,2	2 268	547
Morbihan 1851						
Département	116 484	55 317	47,4	93,8	3 619	359

	<i>Inscrits</i>	<i>Oui</i>	<i>O/I</i>	<i>O/E</i>	<i>Non</i>	<i>BN4</i>
Morbihan 1852						
Lorient	31 912	17 432	54,6	98,7	218	77
Ploërmel	24 558	14 475	58,9	97,7	335	82
Pontivy	25 912	18 410	71,0	99,3	112	47
Vannes	34 903	15 539	44,5	96,8	505	116
Département	117 285	65 856	56,1	98,2	1 170	322
Moselle 1851						
Briey	18 243	15 068	82,5	95,1	764	101
Metz	40 768	32 634	80,0	93,5	2 243	174
Sarreguemines	30 522	26 077	85,4	98,4	412	60
Thionville	22 749	19 516	85,7	98,4	317	41
Département	113 569	93 414	82,2	96,1	3 783	208
Moselle 1852						
Briey	18 243	15 593	85,4	97,7	366	119
Metz	40 768	32 487	79,6	97,1	949	321
Sarreguemines	30 522	26 009	85,2	99,0	255	115
Thionville	22 749	20 216	88,8	99,3	128	67
Département	112 282	94 305	83,9	98,2	1 698	622
Nièvre 1851						
Château-Chinon	18 428	14 837	80,5	98,5	221	35
Clamecy	21 917	18 521	84,5	99,0	171	24
Cosne	21 018	17 144	81,5	96,7	571	97
Nevers	27 279	22 166	81,2	97,3	615	68
Département	89 909	74 382	82,7	97,7	1 747	76
Nièvre 1852						
Château-Chinon	18 561	14 203	76,5	99,6	53	24
Clamecy	22 134	18 750	84,7	99,1	155	27
Cosne	21 056	17 329	82,2	96,7	578	62
Nevers	29 937	23 357	78,0	98,3	390	91
Département	91 688	73 642	80,3	98,4	1 178	199

	<i>Inscrits</i>	<i>Oui</i>	<i>O/I</i>	<i>O/E</i>	<i>Non</i>	<i>BNA</i>
Nord 1851						
Avesnes	38 462	32 004	83,2	95,3	1 569	166
Cambrai	46 758	38 839	83,0	97,0	1 201	103
Douai	26 799	19 996	74,6	92,2	1 597	101
Dunkerque	25 021	20 449	81,7	96,8	676	68
Hazebrouck	28 413	23 948	84,2	98,9	258	86
Lille	81 882	59 464	72,6	89,2	7 126	340
Valenciennes	38 121	29 456	77,2	95,1	1 490	111
Département	285 456	224 156	78,5	94,1	13 917	975
Nord 1852						
Avesnes	39 724	30 468	76,6	97,0	910	224
Cambrai	47 671	37 940	79,5	97,4	1 012	173
Douai	27 993	20 235	72,2	96,6	704	164
Dunkerque	26 676	20 685	77,5	97,8	452	73
Hazebrouck	29 141	23 293	79,9	97,9	477	155
Lille	84 389	52 817	62,5	94,6	3 007	722
Valenciennes	39 791	31 008	77,9	97,6	740	192
Département	295 385	216 465	73,2	96,7	7 374	1 612
Oise 1851						
Beauvais	41 042	35 330	86,0	96,0	1 472	203
Clermont	26 869	23 513	87,5	95,4	1 108	149
Compiègne	29 174	24 886	85,3	96,7	824	145
Senlis	23 649	19 670	83,1	93,8	1 299	186
Département	120 185	103 399	86,0	95,6	4 703	683
Oise 1852						
Beauvais	41 042	34 412	83,8	96,8	1 104	426
Clermont	26 869	22 873	85,1	96,8	745	241
Compiègne	29 174	24 801	85,0	97,7	574	198
Senlis	23 649	18 900	79,9	95,1	956	309
Département	120 734	100 986	83,6	96,7	3 379	1 174

	<i>Inscrits</i>	<i>Oui</i>	<i>O/I</i>	<i>O/E</i>	<i>Non</i>	<i>BN-A</i>
Orne 1851						
Alençon	21 452	17 275	80,5	94,9	915	63
Argentan	33 614	28 369	84,3	96,5	1 002	77
Domfront	37 628	29 302	77,8	97,8	629	98
Mortagne	36 384	29 874	82,1	95,8	1 291	72
Département	129 078	104 820	81,2	96,4	3 837	310
Orne 1852						
Alençon	21 465	15 523	72,3	96,8	505	201
Argentan	33 549	24 925	74,2	97,3	671	216
Domfront	37 314	26 501	71,0	97,8	595	167
Mortagne	36 324	28 422	78,2	97,3	771	205
Département	129 360	95 981	74,1	97,3	2 563	791
Pas-de-Calais 1851						
Arras	46 706	38 233	81,8	96,0	1 561	114
Béthune	39 613	31 096	78,4	96,8	1 007	146
Boulogne	29 999	23 504	78,3	94,6	1 317	86
Montreuil	21 958	19 106	87,0	98,1	368	71
Saint-Omer	28 886	22 927	79,3	94,7	1 260	79
Saint-Pol	24 222	20 491	84,5	95,5	955	153
Département	191 767	155 691	81,1	96,0	6 468	652
Pas-de-Calais 1852						
Arras	46 661	39 323	84,2	97,7	925	227
Béthune	39 834	30 257	75,9	97,9	644	176
Boulogne	30 350	23 435	77,2	97,0	708	152
Montreuil	21 716	18 843	86,7	98,5	268	72
Saint-Omer	28 469	23 297	81,8	97,6	557	149
Saint-Pol	24 398	21 094	86,4	96,4	773	174
Département	191 428	156 624	81,8	97,5	3 876	950

	<i>Inscrits</i>	<i>Oui</i>	<i>O/I</i>	<i>O/E</i>	<i>Non</i>	<i>BNA</i>
Puy-de-Dôme 1851						
Ambert	24 264	14 402	59,3	99,3	95	24
Clermont-Ferrand	50 679	39 366	77,6	96,8	1 288	42
Issoire	29 338	21 363	72,8	97,2	597	38
Riom	44 328	36 229	81,7	99,1	300	90
Thiers	23 094	17 071	73,9	99,5	79	16
Département	171 703	128 436	74,8	98,1	2 359	204
Puy-de-Dôme 1852						
Ambert	23 434	13 932	59,4	99,7	31	19
Clermont-Ferrand	49 036	38 471	78,4	99,4	209	119
Issoire	29 231	21 613	73,9	99,7	58	0
Riom	44 496	34 667	77,9	99,6	136	28
Thiers	23 326	17 265	74,0	99,7	46	0
Département	169 523	125 948	74,2	99,6	480	301
Basses-Pyrénées 1851						
Bayonne	20 604	12 505	60,6	89,7	1 435	50
Mauléon	18 592	12 859	69,1	94,2	784	22
Oloron	20 114	13 310	66,1	96,4	484	37
Orthez	22 498	17 418	77,4	97,1	506	48
Pau	34 662	27 382	78,9	96,7	929	58
Département	116 470	83 474	71,6	95,2	4 138	215
Basses-Pyrénées 1852						
Bayonne	20 009	14 192	70,9	98,1	265	99
Mauléon	18 432	16 354	88,7	99,8	31	12
Oloron	20 142	15 477	76,8	99,2	114	34
Orthez	22 582	19 747	87,4	99,6	78	52
Pau	35 141	27 886	79,3	99,0	267	61
Département	116 306	93 656	80,5	99,2	755	258

	<i>Inscrits</i>	<i>Oui</i>	<i>O/I</i>	<i>O/E</i>	<i>Non</i>	<i>BNA</i>
Hautes-Pyrénées 1851						
Argelès	11 477	9 953	86,7	98,8	113	0
Bagnères-de-Bigorre	25 715	19 017	73,9	94,4	1 116	0
Tarbes	31 456	25 485	81,0	96,8	817	41
Département	68 648	54 455	79,3	96,3	2 046	41
Hautes-Pyrénées 1852						
Argelès	11 692	10 920	93,3	99,8	16	12
Bagnères-de-Bigorre	25 331	21 185	83,6	99,3	135	49
Tarbes	31 685	27 423	86,5	99,4	161	94
Département	68 708	59 528	86,6	99,4	312	155
Pyrénées-Orientales 1851						
Céret	10 135	4 672	46,0	83,5	918	33
Perpignan	21 618	14 205	65,7	86,8	2 143	70
Prades	14 046	8 877	63,1	96,1	356	20
Département	45 799	27 754	60,5	89,0	3 417	123
Pyrénées-Orientales 1852						
Céret	10 135	6 855	67,6	98,8	77	20
Perpignan	21 618	18 060	83,5	99,5	85	57
Prades	14 046	12 080	86,0	99,2	86	25
Département	45 799	36 995	80,7	99,3	248	102
Bas-Rhin 1851						
Saverne	27 485	22 126	80,5	92,7	1 738	265
Sélestat	34 150	27 651	80,9	95,1	1 408	202
Strasbourg	54 932	38 582	70,2	88,5	5 007	326
Wissembourg	21 922	17 483	79,7	92,6	1 391	160
Département	138 489	105 842	76,4	91,7	9 544	953

	<i>Inscrits</i>	<i>Oui</i>	<i>O/I</i>	<i>O/E</i>	<i>Non</i>	<i>BNA</i>
Bas-Rhin 1852						
Saverne	26 515	24 431	92,1	97,3	662	150
Sélestat	32 657	29 819	91,3	98,7	371	103
Strasbourg	51 626	41 927	81,2	94,5	2 409	471
Wissembourg	20 366	18 508	90,8	98,0	376	169
Département	131 164	114 685	87,4	96,7	3 818	893
Haut-Rhin 1851						
Altkirch	33 782	27 163	80,4	90,9	2 692	102
Belfort	31 839	27 835	87,4	96,0	1 154	90
Colmar	50 169	38 812	77,3	94,9	2 050	98
Département	115 790	93 810	81,0	94,0	5 896	290
Haut-Rhin 1852						
Altkirch	32 758	27 329	83,4	95,5	1 285	211
Belfort	32 102	27 384	85,3	97,8	603	194
Colmar	49 005	38 027	77,5	97,5	953	291
Département	113 865	92 740	81,4	97,0	2 841	696
Rhône 1851						
Lyon	109 794	65 974	60,0	76,8	19 909	768
Villefranche	45 815	35 867	78,2	95,0	1 858	165
Département	155 609	102 359	65,7	82,4	21 844	238
Rhône 1852						
Lyon	106 738	62 975	58,9	87,7	8 808	1 281
Villefranche	46 319	33 492	72,3	97,2	959	201
Département	153 057	96 513	63,0	90,7	9 789	1 474

	<i>Inscrits</i>	<i>Oui</i>	<i>O/I</i>	<i>O/E</i>	<i>Non</i>	<i>BNA</i>
Haute-Saône 1851						
Gray	25 544	21 118	82,6	93,7	1 404	126
Lure	37 197	31 801	85,4	97,3	882	99
Vesoul	31 819	28 483	89,5	98,0	556	104
Département	94 861	81 469	85,8	96,6	2 863	92
Haute-Saône 1852						
Gray	25 675	22 625	88,1	97,2	643	157
Lure	37 220	33 131	89,0	99,0	325	79
Vesoul	31 654	28 880	91,2	98,7	373	126
Département	94 549	84 645	89,5	98,4	1 376	318
Saône-et-Loire 1851						
Autun	24 987	18 447	73,8	97,6	440	41
Chalon	39 775	26 439	66,4	89,0	3 263	85
Charolles	31 692	22 199	70,0	95,9	928	57
Louhans	23 463	16 386	69,8	93,7	1 091	39
Mâcon	34 365	23 453	68,2	90,1	2 565	61
Département	154 282	106 924	69,3	92,8	8 287	283
Saône-et-Loire 1852						
Autun	26 075	19 182	73,5	98,7	245	40
Chalon	37 766	29 287	77,5	97,7	660	116
Charolles	34 161	23 938	70,0	99,2	193	63
Louhans	24 176	18 683	77,2	99,1	168	40
Mâcon	34 433	24 536	71,2	97,4	654	120
Département	156 611	115 626	73,8	98,3	1 920	379
Sarthe 1851						
La Flèche	29 893	24 001	80,2	94,6	1 356	99
Mamers	36 835	29 993	81,4	93,4	2 094	402
Le Mans	48 978	38 808	79,2	93,1	2 849	177
Saint-Calais	19 999	15 732	78,6	90,4	1 658	95
Département	135 705	108 839	80,2	93,1	7 994	189

	<i>Inscrits</i>	<i>Oui</i>	<i>O/I</i>	<i>O/E</i>	<i>Non</i>	<i>BNA</i>
Sarthe 1852						
La Flèche	29 523	24 845	84,1	97,9	511	230
Mamers	36 864	30 083	81,6	97,3	822	225
Le Mans	48 624	37 176	76,4	97,7	853	297
Saint-Calais	19 743	16 345	82,7	97,5	416	223
Département	134 754	108 449	80,4	97,6	2 602	975
Seine 1851						
Paris	291 795	132 981	45,5	62,2	80 691	3 021
Arr. Saint-Denis	63 987	37 495	58,5	77,4	10 935	378
Arr. Sceaux	38 287	26 615	69,5	84,4	4 885	229
Département	394 069	197 091	50,0	67,1	96 511	3 628
Seine 1852						
Paris	221 793	137 425	61,9	75,5	44 484	6 731
Arr. Saint-Denis	57 340	42 483	74,0	87,3	6 162	897
Arr. Sceaux	36 277	28 750	79,2	90,2	3 107	572
Département	315 410	208 658	66,1	79,5	53 753	8 290
Seine-Inférieure 1851						
Dieppe	32 141	25 306	78,7	96,5	917	69
Le Havre	45 415	28 305	62,3	87,2	4 132	121
Neuchâtel-en-Bray	25 129	21 413	85,2	97,3	594	87
Rouen	75 758	55 199	72,8	88,5	7 106	248
Yvetot	38 613	32 109	83,1	97,8	690	84
Département	217 698	162 332	74,5	92,3	13 439	609
Seine-Inférieure 1852						
Dieppe	32 261	26 725	82,8	97,4	699	114
Le Havre	48 773	33 426	68,5	92,5	2 680	413
Neuchâtel-en-Bray	25 616	21 350	83,3	97,9	445	105
Rouen	75 825	52 577	69,3	92,2	4 404	513
Yvetot	39 638	33 286	83,9	97,8	718	164
Département	222 113	167 364	75,3	94,9	8 946	1 309

	<i>Inscrits</i>	<i>Oui</i>	<i>O/I</i>	<i>O/E</i>	<i>Non</i>	<i>BNA</i>
Seine-et-Marne 1851						
Coulommiers	15 549	13 197	84,8	93,4	920	76
Fontainebleau	22 537	19 817	87,9	96,4	728	80
Meaux	26 693	22 565	84,5	93,5	1 554	148
Melun	17 648	15 208	86,1	93,7	1 016	78
Provins	15 730	13 262	84,3	93,3	948	110
Département	98 160	84 102	85,6	94,1	5 192	409
Seine-et-Marne 1852						
Coulommiers	15 637	12 404	79,3	94,2	763	117
Fontainebleau	23 057	18 722	81,1	97,0	577	135
Meaux	26 662	22 058	82,7	95,5	1 038	237
Melun	17 645	14 681	83,2	95,5	685	132
Provins	15 904	12 763	80,2	94,7	703	98
Département	98 407	80 628	81,9	95,5	3 771	718
Seine-et-Oise 1851						
Corbeil	17 809	15 003	84,2	93,3	1 062	104
Étampes	11 980	9 619	80,2	91,0	942	67
Mantes	18 073	15 256	84,4	94,2	928	94
Pontoise	27 872	23 980	86,0	94,8	1 294	145
Rambouillet	19 830	16 579	83,6	94,1	1 029	120
Versailles	42 205	32 829	77,7	90,6	3 396	301
Département	137 769	113 268	82,2	92,9	8 652	824
Seine-et-Oise 1852						
Corbeil	17 936	14 880	82,9	95,1	762	158
Étampes	12 224	9 846	80,5	94,6	560	145
Mantes	18 102	15 759	87,0	95,3	762	177
Pontoise	27 803	23 651	85,0	95,5	1 099	286
Rambouillet	20 041	16 516	82,4	96,0	671	169
Versailles	41 936	33 110	78,9	92,7	2 591	705
Département	138 042	113 762	82,4	94,6	6 445	1 640

	<i>Inscrits</i>	<i>Oui</i>	<i>O/I</i>	<i>O/E</i>	<i>Non</i>	<i>BNA</i>
Deux-Sèvres 1851						
Bressuire	19 148	12 931	67,5	94,6	734	173
Melle	23 671	20 535	86,7	98,2	359	94
Niort	31 543	24 931	79,0	95,4	1 192	308
Parthenay	18 711	14 760	78,8	97,4	394	139
Département	92 946	73 419	78,9	96,4	2 697	434
Deux-Sèvres 1852						
Bressuire	18 984	10 011	52,7	97,0	307	22
Melle	23 868	18 455	77,3	99,0	175	13
Niort	31 494	22 467	71,3	97,7	512	37
Parthenay	18 852	12 870	68,2	98,5	185	14
Département	93 313	63 913	68,4	98,1	1 181	77
Somme 1851						
Abbeville	40 026	34 941	87,2	98,7	456	17
Amiens	56 267	46 421	82,5	96,2	1 828	200
Doullens	17 721	16 162	91,2	97,9	333	48
Montdidier	20 858	18 324	87,8	96,0	757	82
Péronne	32 538	29 699	91,2	98,2	533	87
Département	169 590	147 550	87,0	97,3	3 948	492
Somme 1852						
Abbeville	39 861	33 871	84,9	98,5	506	136
Amiens	55 941	44 714	79,9	95,9	1 906	495
Doullens	17 659	15 589	88,2	98,1	300	79
Montdidier	20 807	16 886	81,1	96,7	570	182
Péronne	32 454	27 090	83,4	98,4	429	123
Département	166 552	138 150	82,9	97,3	3 711	1 015

	<i>Inscrits</i>	<i>Oui</i>	<i>O/I</i>	<i>O/E</i>	<i>Non</i>	<i>BN4</i>
Tarn 1851						
Albi	26 635	17 815	66,8	90,6	1 837	65
Castres	41 600	24 708	59,3	91,3	2 344	114
Gaillac	23 607	15 368	65,0	92,1	1 316	51
Lavaur	16 544	9 013	54,4	86,2	1 434	86
Département	108 386	66 988	61,8	90,6	6 931	316
Tarn 1852						
Albi	27 246	22 034	80,8	98,5	320	126
Castres	42 027	33 024	78,5	98,6	460	120
Gaillac	23 540	17 678	75,0	98,3	299	97
Lavaur	16 872	11 639	68,9	95,7	522	154
Département	109 685	84 375	76,9	98,1	1 601	497
Tarn-et-Garonne 1851						
Département	76 233	49 927	65,4	91,4	4 641	242
Tarn-et-Garonne 1852						
Castelsarrasin	23 082	17 575	76,1	98,9	193	95
Moissac	20 069	13 441	66,9	98,5	199	63
Montauban	34 564	24 254	70,1	98,4	384	166
Département	77 715	55 270	71,1	98,6	776	324
Var 1851						
Brignoles	22 273	13 413	60,2	96,9	426	57
Draguignan	26 220	17 232	65,7	95,0	899	49
Grasse	19 414	12 886	66,3	95,5	600	33
Toulon	33 353	19 218	57,6	88,8	2 416	68
Département	100 502	62 824	62,5	93,5	4 342	200

	<i>Inscrits</i>	<i>Oui</i>	<i>O/I</i>	<i>O/E</i>	<i>Non</i>	<i>BNA</i>
Var 1852						
Brignoles	22 042	15 255	69,2	99,3	94	68
Draguignan	25 649	18 669	72,7	98,7	234	78
Grasse	18 265	13 912	76,1	99,2	106	28
Toulon	34 577	23 531	68,0	98,1	434	270
Département	100 756	71 539	71,0	98,7	869	441
Vaucluse 1851						
Apt	18 135	10 110	55,7	91,2	974	42
Avignon	25 000	9 533	38,1	75,7	3 045	87
Carpentras	16 698	8 721	52,2	88,5	1 130	83
Orange	21 382	12 353	57,7	87,7	1 727	71
Département	79 231	40 764	51,4	85,5	6 898	214
Vaucluse 1852						
Apt	17 152	14 078	82,0	98,8	157	66
Avignon	23 245	13 975	60,1	95,1	708	155
Carpentras	16 951	12 256	72,3	98,9	134	65
Orange	21 668	16 010	73,8	99,0	147	73
Département	79 016	56 320	71,2	98,0	1 147	357
Vendée 1851						
Fontenay	37 282	26 947	72,2	96,7	916	289
Napoléon-Vendée (¹)	36 897	17 816	48,2	95,5	824	160
Les Sables d'Olonne	28 333	11 255	39,7	93,8	736	245
Département	102 512	56 214	54,8	95,7	2 493	481
Vendée 1852						
Fontenay	38 027	26 188	68,8	98,4	405	293
Napoléon-Vendée	37 336	20 333	54,4	98,1	381	166
Les Sables d'Olonne	28 914	13 244	45,8	95,3	647	137
Département	104 277	59 765	57,3	97,6	1 433	596

(¹) La Roche-sur-Yon.

	<i>Inscrits</i>	<i>Oui</i>	<i>O/I</i>	<i>O/E</i>	<i>Non</i>	<i>BN-A</i>
Vienne 1851						
Châtelleraut	17 246	12 411	71,9	91,1	1 200	66
Civray	14 252	11 535	80,9	96,9	368	34
Loudun	10 889	9 843	90,3	98,9	106	16
Montmorillon	17 156	12 582	73,3	95,1	639	58
Poitiers	31 666	22 365	70,6	92,4	1 820	98
Département	90 422	68 736	76,0	94,3	4 133	272
Vienne 1852						
Châtelleraut	16 719	12 139	72,6	99,1	101	76
Civray	14 433	10 749	74,4	99,2	76	38
Loudun	11 100	9 240	83,2	99,4	49	22
Montmorillon	17 141	10 790	62,9	98,5	157	109
Poitiers	30 880	21 144	68,4	98,2	376	164
Département	91 192	64 062	70,2	98,8	759	409
Haute-Vienne 1851						
Bellac	22 405	15 841	70,7	94,2	972	79
Limoges	34 574	21 473	62,1	87,5	3 062	90
Rochechouart	13 789	9 450	68,5	93,6	644	39
Saint-Yrieix	11 860	8 503	71,6	97,4	224	23
Département	82 628	55 267	66,8	91,8	4 902	231
Haute-Vienne 1852						
Bellac	23 609	13 938	59,0	98,8	160	101
Limoges	35 544	23 529	66,1	98,6	323	106
Rochechouart	14 180	10 623	74,9	98,7	134	42
Saint-Yrieix	12 216	10 340	84,6	99,5	43	31
Département	85 549	58 430	68,3	98,8	660	280

	<i>Inscrits</i>	<i>Oui</i>	<i>O/I</i>	<i>O/E</i>	<i>Non</i>	<i>BNA</i>
Vosges 1851						
Épinal	26 764	21 726	81,1	95,7	962	44
Mirecourt	20 777	17 852	85,9	97,3	477	33
Neufchâteau	19 643	16 439	83,6	95,2	814	60
Remiremont	18 813	13 640	72,5	95,2	676	12
Saint-Dié	30 536	23 647	77,4	96,6	809	51
Département	116 982	93 460	79,8	96,1	3 756	26
Vosges 1852						
Épinal	26 764	21 659	80,9	97,3	584	253
Mirecourt	20 777	17 626	84,8	97,8	386	139
Neufchâteau	19 643	16 544	84,2	97,2	468	133
Remiremont	18 813	14 308	76,0	97,0	442	121
Saint-Dié	30 536	26 427	86,5	97,7	617	174
Département	116 533	96 564	82,8	97,4	2 497	820
Yonne 1851						
Auxerre	35 394	29 533	83,4	94,1	1 823	99
Avallon	14 116	11 125	78,8	91,9	976	42
Joigny	28 515	21 923	76,8	87,8	3 030	123
Sens	19 692	16 039	81,4	91,0	1 586	83
Tonnerre	15 008	13 425	89,4	96,9	424	30
Département	113 475	92 049	81,1	92,1	7 839	373
Yonne 1852						
Auxerre	35 299	28 636	81,1	95,7	1 282	248
Avallon	13 970	11 201	80,1	96,1	446	104
Joigny	28 769	21 664	75,3	94,7	1 208	292
Sens	19 035	16 388	86,0	95,5	763	238
Tonnerre	15 095	12 883	85,3	97,9	274	159
Département	112 330	89 920	80,0	95,7	3 983	2 047

	<i>Inscrits</i>	<i>Oui</i>	<i>O/I</i>	<i>O/E</i>	<i>Non</i>	<i>BNA</i>
Algérie 1851						
Alger		4 286		54,7	3 544	82
Constantine		1 240		48,1	1 333	22
Oran		1 001		53,8	858	14
Ensemble		6 527		53,2	5 735	118
Algérie 1852						
Alger		6 269		87,8	869	109
Constantine		4 088		92,9	309	58
Oran		2 511		93,1	186	12
Ensemble		12 868		90,4	1 364	179
Armées 1851						
Terre		303 290		89,0	37 359	3 626
Mer		15 979		75,7	5 123	486
Ensemble		319 269		83,3	42 482	4 112
Armées 1852						
Terre		280 195		96,2	11 058	3 264
Mer		48 263		95,7	2 141	1 021
Ensemble		328 458		96,1	13 199	4 285
<i>Total</i>	<i>Inscrits</i> (1)	<i>Oui</i>		<i>Non</i>		<i>BNA</i>
1851	9 908 915	7 473 159		641 892		37 501
1852	9 855 238	7 827 880		253 861		63 185

(1) Sauf l'Algérie.



TABLE DES CARTES

1. Le oui, 30
2. L'évolution du oui de 1851 à 1852 (chiffres bruts), 31
3. L'adhésion plébiscitaire (1851-1852), 32
4. L'adhésion parisienne, 33
5. L'adhésion plébiscitaire (arrondissements), 34
6. Une adhésion conservatrice, 35
7. Des réticences politisées et urbaines, 36
8. La France traditionnelle, 37
9. Adhésion plébiscitaire et alphabétisation, 38
10. La paysannerie propriétaire, 39
11. Bleus et Blancs dans l'Ouest intérieur, 40
12. La « structure pérenne » (M. Lagrée) : l'est de l'Ille-et-Vilaine, 41
13. L'adhésion plébiscitaire en 1870, 42
14. Évolution de l'adhésion plébiscitaire de 1851-1852 à 1870, 43
15. Alphabétisation et évolution de l'adhésion, 44
16. A la recherche de l'orléanisme, 45
17. L'adhésion dans l'Est (plébiscite de 1851), 70
18. Le oui dans le Nord et le Pas-de-Calais, 85
19. Le non dans le Nord et le Pas-de-Calais, 86
20. L'effacement du vote négatif dans le centre de la France, 104
21. Les votes négatifs dans le canton de Neuvic (Corrèze), 105
22. Protestants et vote négatif (Gard, Lozère, Ardèche), 112
23. Le vote négatif en Corse (1851 et 1852), 122
24. Les discours provinciaux du prince-président et de l'empereur, 221



TABLE DES MATIÈRES

- Avant-propos (*Frédéric Bluche*), 1
- Chapitre I – L'adhésion plébiscitaire (*Frédéric Bluche*), 3
- Chapitre II – Une comédie de suffrage universel ? (*Henriette Delyfer*), 46
- Chapitre III – L'Est : un succès encadré (*Guillaume d'Andlau*), 59
- Chapitre IV – Les gens du Nord : l'illusion d'une résistance et la réalité de l'adhésion
(*Laure Tilmant*), 71
- Chapitre V – Au centre de la France : le « monstre » révolutionnaire et l'« enchantement »
plébiscitaire (*Thierry Poullichot*), 87
- Chapitre VI – Le « vote protestant » languedocien (*Cécile Klein*), 106
- Chapitre VII – L'exception corse (*Marie-Pierre Cervoni-Lapille*), 113
- Chapitre VIII – Technique juridique du coup d'État (*François Saint-Bonnet*), 123
- Chapitre IX – L'éclipse du droit constitutionnel (*Marlène Pétroff*), 161
- Chapitre X – Le Conseil d'État, juge gouvernemental (*Grégoire Bigot*), 171
- Chapitre XI – Louis-Napoléon Bonaparte : du « jacobinisme » au « socialisme » ? (*Julien
Boudon*), 189

Chapitre XII – Le prince, le peuple et la nation (*Jean-Paul Andrieux*), 207

Chapitre XIII – Le peuple, la nation et le véloçipède (*Jean-Paul Andrieux*), 222

Chapitre XIV – L'idée impériale (*Stéphane Mouré*), 228

Chapitre XV – Démocratie directe et plébiscite sous le Second Empire (*Xavier Derrien*), 243

Chapitre XVI – Boris Eltsine et la tentation plébiscitaire (*Thierry Poulichot*), 255

Chapitre XVII – Conclusion (*Frédéric Bluche et François Saint-Bonnet*), 263

Index, 269

Résultats des plébiscites de 1851 et 1852, 275

Table des cartes, 315



Imprimé en France
Imprimerie des Presses Universitaires de France
73, avenue Ronsard, 41100 Vendôme
Janvier 2000 — N° 46 669



LE PRINCE, LE PEUPLE ET LE DROIT

Le passage de la Seconde République au Second Empire a été longtemps analysé au prisme d'une stricte morale républicaine. Le coup d'État du 2 décembre 1851 et ses suites répressives ont perpétué une double méfiance à l'égard du suffrage universel et d'un exécutif fort, interdisant pour un siècle l'élection populaire du chef de l'État. Une analyse dépassionnée permet de distinguer en 1851-1852 le heurt de deux conceptions opposées des rapports entre le droit et l'État, entre la constitution et la souveraineté du peuple. « Je n'étais sorti de la légalité que pour rentrer dans le droit. Plus de sept millions de suffrages viennent de m'absoudre », déclarait Louis-Napoléon Bonaparte après l'appel au peuple de 1851. *Vox populi, vox Dei*. Dans la perspective plébiscitaire – laquelle a sa cohérence juridique – il est vain de déplorer la violation flagrante de la constitution de 1848 par le prince-président : quand le Souverain a tranché, le droit antérieur (quelles que soient les valeurs qu'il consacre) ne peut que céder la place à un droit nouveau (quelle qu'en soit la teneur), fruit de la *volonté* du peuple. Or les électeurs se sont prononcés par deux fois, et massivement, pour le changement de régime (20-21 décembre 1851, 21-22 novembre 1852) ; cette adhésion sera renouvelée lors des élections législatives et confirmée par l'ultime plébiscite du 8 mai 1870. Comme expérience politique sous-entendant l'exercice périodique de la souveraineté constituante, le régime du Second Empire demeure unique dans l'histoire contemporaine. Quant aux entorses à la liberté de l'électeur, elles sont à replacer dans leur époque, celle des premiers balbutiements – spontanés, désordonnés, contradictoires, souvent unanimistes – d'un suffrage universel que Napoléon III, paradoxalement, a contribué à acclimater.

F. B.

Frédéric Bluche, maître de conférences à l'Université Paris II, a publié notamment *Le plébiscite des Cent-Jours* (Droz, 1974), *Le bonapartisme, 1800-1850* (NEL, 1980), *Le bonapartisme* (PUF, 1981), *La Révolution française* (PUF, 1989, avec S. Rials et J. Tulard).

